
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-cinquième séance – Mardi 21 mars 2000, à 17 h

Présidence de M^{me} Alice Ecuillon, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Diana de la Rosa, MM. Jean-Marc Guscetti, Guy Mettan et Jean-Luc Persoz.*

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller, maire, M. Alain Vaissade, vice-président, MM. André Hediger, Manuel Tornare et Christian Ferrazino, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 8 mars 2000, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 21 mars et mercredi 22 mars 2000, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Pierre Muller, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, oserais-je vous demander un peu de silence? En effet, j'ai deux communications importantes à vous faire.

La première concerne une décision prise par le Conseil administratif la semaine dernière, et donc l'information y relative à la commission des finances, la presse et les partenaires sociaux, c'est-à-dire la Commission du personnel et l'Association des cadres de l'administration municipale (ACAM). Il s'agit du résultat des comptes 1999. Comme vous le savez, nous avons dégagé un boni avoisinant les 27 millions de francs, ce qui n'était pas arrivé depuis un certain nombre d'années. Nous avons pu obtenir ces résultats grâce à la bonne gestion réalisée par le Conseil administratif.

Le Conseil administratif a décidé d'allouer un montant de 3 millions de francs au personnel de la Ville. Il a donc fait une provision de cet ordre-là dans le résultat des comptes 1999. Cette allocation spéciale concernera toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de la Ville de Genève, c'est-à-dire le personnel régulier et les temporaires employés en tout cas au cours de l'année 1999. Par ailleurs, des pourparlers ont été engagés avec l'ACAM et la Commission du personnel afin de définir l'allocation et le moment où sera opéré ce versement. La semaine dernière, nous avons également eu une discussion, un premier round de négociations, avec les partenaires sociaux. Après ces discussions, je peux vous dire, au nom du Conseil administratif, qu'il est possible – je parle encore au conditionnel – que le gel des mécanismes salariaux soit levé. Cela se discutera entre partenaires sociaux au cours des prochains mois. Voici pour la première communication.

La deuxième communication concerne plus précisément M. Daniel Sormanni, qui avait interpellé le Conseil administratif à la dernière séance du mois de février. M. Sormanni n'est malheureusement pas là en ce moment, mais j'espère que le chef de groupe socialiste, M. Sami Kanaan, lui transmettra mes propos.

L'interpellation N° 10 de M. Sormanni concernait une question spécifique: l'augmentation des loyers des concierges. Après une enquête minutieuse auprès de mes services et en particulier auprès de la Gérance immobilière municipale, il s'est avéré que l'on avait affaire à un cas particulier, c'est-à-dire la suppression d'une aide personnalisée de 500 francs qui était attribuée à un concierge. Pourquoi cette aide personnalisée a-t-elle été supprimée? Tout simplement parce que l'épouse de ce concierge s'est remise à travailler; celle-ci a donc maintenant une activité lucrative, et le revenu annuel global du couple en question se monte à 160 000 francs. Compte tenu de cela, il nous a donc semblé raisonnable de supprimer cette allocation de 500 francs.

Une autre question avait aussi été posée lors de cette interpellation, concernant la méthode de calcul des loyers pour les concierges d'écoles. Nous procédons de la manière suivante: nous diminuons de 10 à 20% le loyer réel, et cela en fonction des nuisances – il s'agit d'une remise; puis, si besoin est, nous enlevons encore de ce loyer le montant correspondant à l'aide personnalisée au concierge ou au couple de concierges. Voilà, Mesdames et Messieurs.

Je voudrais dire ici, dans ce plénum, que je trouve malhonnête et désagréable que l'on fasse une règle générale d'un cas particulier comme celui que je viens de décrire. J'estime que les conseillers municipaux qui se prêtent à ce jeu font vraiment preuve de malhonnêteté. Je souhaite qu'à partir d'aujourd'hui cela cesse.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Vous recevrez demain une lettre d'information concernant les événements liés à la Maison du Bout-du-Monde. Pourquoi demain? Parce que j'ai convoqué Nomades Café à 15 h dans mon bureau pour donner à ce groupe un ultimatum, étant donné que ce week-end il s'est très mal conduit. Je vous donnerai cette information demain à la séance de 17 h; chaque conseiller municipal recevra deux pages d'explications, que je lirai lors des communications du Conseil administratif.

M. André Hediger, conseiller administratif. Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, je vous prie de m'excuser, mais, à la séance de 20 h 30, je ferai une communication sur la décision du Conseil administratif à propos de la sécurité civile. J'avais cru prendre mes documents avec moi, mais je les ai oubliés. Cependant, je les aurai à 20 h 30. C'est important, vous verrez.

M. Pierre de Freudenreich (L). Madame la présidente, l'information du Conseil administratif est suffisamment importante et surprenante pour que nous puissions éventuellement nous exprimer maintenant. Dans un premier temps, nous prenons acte avec satisfaction du souhait du Conseil administratif de faire, avant le bouclage des comptes, une provision de 3 millions de francs pour le personnel. Pourtant, on peut quand même s'étonner de voir comment la cagnotte va être distribuée: il s'agit peut-être d'une démarche habituelle, mais il est vrai que, comme on va de déficit en déficit, on n'en a finalement pas encore l'habitude. Apparemment, le Conseil administratif a tout de suite anticipé sur le bouclage des comptes et il a mis de côté ce montant. Il faudrait déterminer si, au fond, en tant que plénum, nous aurons éventuellement quelque chose à dire d'une manière ou d'une autre sur ce principe. Mais, comme les comptes sont bouclés, il y a apparemment un petit problème de procédure à régler ensemble. Il faudrait

que M. le maire puisse nous expliquer de quelle manière les choses vont se passer, parce que cette manière de procéder est évidemment un tout petit peu inhabituelle.

M. Pierre Muller, maire. Je réponds tout de suite à M. de Freudenreich, d'abord pour lui dire que certains termes ne doivent pas être utilisés au Conseil municipal. S'il y a des affaires de cagnottes en France, ici, à la Ville de Genève, il n'y a pas de cagnotte du tout; tout se fait dans la plus totale transparence. Il y a donc des mots qui conviennent et d'autres qui sont carrément superflus. La «cagnotte» en est un, en ce qui me concerne.

Par ailleurs, depuis quelque temps déjà, j'avais clairement annoncé – et cela me paraît tout à fait justifié – que, lorsqu'on a des résultats bénéficiaires, ce qui est le cas, lesquels auraient été de l'ordre de plus de 50 millions de francs si nous n'avions pas passé une provision augmentée pour débiteurs douteux, il est parfaitement normal d'attribuer un petit peu de ce bénéfice au personnel qui a fait des efforts. Cela, c'est ce que j'appelle de la bonne gestion des ressources humaines. Vous l'avez compris, Monsieur de Freudenreich; vous n'étiez peut-être pas à la séance de la commission des finances où cela a été souligné, mais un effort a été fourni par l'ensemble de l'administration, et je trouve normal que l'on en récompense les employés.

La provision a été faite, et nous verrons exactement dans quel sens cette mesure s'articulera. Ce sera à vous, dans quelques semaines ou dans quelques mois, lorsque vous nous renverrez les comptes, de faire votre choix quant aux décisions prises par le Conseil administratif. Le processus démocratique se déroulera donc tout à fait normalement. Tout simplement, j'espère que les conseillers municipaux suivront la proposition du Conseil administratif sur cette question-là.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. J'aimerais tout d'abord présenter nos très sincères condoléances à notre collègue M. Pierre Losio pour le départ de sa mère, lui dire que nous partageons sa peine et que nous sommes en pensée avec lui. Je vous demanderai de bien vouloir vous lever et d'observer une minute de silence à la mémoire de la mère de M. Losio.

(L'assemblée se lève et observe une minute de silence.)

La présidente. J'ai une communication à vous faire de la part du président de la commission de l'informatique et de la communication, qui nous informe qu'elle se réunira le 27 mars à 17 h 30.

Je passe la parole à M^{me} Ecuyer, qui va vous lire deux lettres: la première émane de l'association Réagir; la seconde est signée par M^{me} Falquet.

Lecture de la lettre de Réagir:

Madame la présidente,

Lors de la séance du Conseil municipal de la semaine prochaine, nous vous saurions gré de bien vouloir lire la présente lettre, ce dont nous vous remercions par avance.

Mesdames, Messieurs,

Le comité de Réagir, au nom des ses membres, vous exprime sa profonde déception suite à l'attitude du Conseil municipal, qui réclame l'ouverture de «coffee shops» en ville de Genève.

Afin que vous ne puissiez pas dire: «Je ne savais pas», nous avons envoyé à chaque membre une brochure sur le cannabis et ses effets nocifs, dont nous vous recommandons la lecture.

Avec la libéralisation d'une drogue, la demande augmente, l'âge des consommateurs diminue, la société se dégrade.

Est-ce vraiment cela que nos élus souhaitent pour la population genevoise (ou d'ailleurs)?

Votre rôle ne serait-il pas plutôt de protéger la société qui vous a fait confiance?

Dans l'espoir que l'autorité cantonale vous empêchera de réaliser ce projet aberrant, nous vous adressons nos respectueuses salutations.

Pour le comité:
Claire-Lise Giacobino

Lecture de la lettre de M^{me} Roberte Falquet:

Saint-Maurice, le 22 février 2000

Madame la présidente,

Je vous serais très obligée de lire le texte ci-dessous aux membres du Conseil municipal de la Ville de Genève et je vous en remercie vivement.

Mesdames et Messieurs,

Je me suis usé la santé pendant vingt-cinq ans en luttant contre les drogues. Je me suis informée sur ce problème auprès de nombreux milieux en Suisse et à l'étranger. J'ai correspondu avec des toxicomanes emprisonnés, essayé d'apporter du réconfort aux familles éprouvées. Je crois connaître les problèmes liés à la drogue.

C'est pourquoi je tiens à exprimer ma révolte aux membres du Conseil municipal qui ont accepté le projet d'ouvrir à Genève des points de vente du cannabis, un projet par ailleurs parfaitement illégal, comme l'a relevé M. le procureur Bertossa.

C'est une décision irresponsable et absurde quand, justement, on prétend lutter contre la publicité (et la consommation) de l'alcool et du tabac. Les citoyens ne comprennent pas une telle contradiction.

On sait depuis longtemps que le cannabis est nocif (les feuilles pour la marijuana et la résine pour le haschich). Le cannabis attaque les bronches, diminue les réflexes, favorise les avortements chez les femmes, etc. Comme l'alcool, il est la cause de nombreux accidents de la route, du rail et même d'avions...

Souvent, les fumeurs de «H» ne terminent pas leurs études ou leur apprentissage, traînent la savate dans les «squats» et finissent dans les bras des services sociaux.

Les controverses sur la nocivité comparée de l'alcool, des drogues et du tabac sont stériles: tous sont des fléaux à combattre.

La décision calamiteuse du Conseil municipal est de nature à écœurer de nombreux citoyens!

En remerciant les membres du Conseil municipal qui ont voté non à ce projet, je vous prie d'agréer, Madame la présidente, mes respectueuses salutations.

Roberte Falquet

Copie de ce texte est adressée:

- au Département de justice et police
- à M. le procureur
- au Département de l'instruction publique

La présidente. Les autres courriers seront lus au moment même où nous traiterons des objets auxquels ils se rapportent. J'ai cependant une communication à vous faire, ayant reçu une lettre du Conseil administratif, et particulièrement de M. Hediger, concernant le comportement de certains conseillers municipaux ou conseillères municipales qui vont chercher des informations dans les services. J'aimerais rappeler que, si un conseiller ou une conseillère municipale appartenant à une commission a besoin d'informations sur un objet traité dans ce cadre, l'usage est de passer par le ou la président(e) de ladite commission, bien entendu, qui va demander ces renseignements. Dans d'autres cas, le conseiller ou la conseillère municipale peut s'adresser directement au conseiller administratif concerné. Telle est la voie hiérarchique à suivre et il est tout à fait normal de procéder de cette façon-là. Il est donc inadmissible que certains conseillers municipaux ou conseillères municipales se permettent d'aller dans les bureaux pour chercher eux-mêmes les documents requis. J'espère que chacun aura pris acte de cette information.

Par ailleurs, nous sommes saisis de plusieurs objets avec clause d'urgence. Nous avons tout d'abord l'interpellation N° 21 de M^{me} Hämmerli-Lang: «Maison du Bout-du-Monde: où en est-on?». Ensuite, nous avons reçu la motion N° 76 de MM. Michel Ducret, Jean-Marc Froidevaux, Sami Kanaan, Alain Marquet, Jacques Mino, Robert Pattaroni et François Sottas: «Genève au secours des refusés d'Emmen et d'ailleurs» et la résolution N° 16 de M. Jean-Marc Froidevaux: «Naturalisation suisse, procédure d'accueil plutôt que prétexte à scandale», lesquelles traitent toutes deux du même sujet et dont je propose de discuter l'urgence en même temps. Enfin, nous avons reçu la résolution N° 17 de M. Guy Dossan, M^{me} Michèle Ducret, MM. Michel Ducret, Alain Fischer, M^{me} Catherine Hämmerli-Lang, MM. Bernard Lescaze, Pierre Maudet et René Winet: «Guerre du feu: pour enterrer la hache, il faut être deux» et la résolution N° 18 de M. Guy Dossan, M^{me} Liliane Johner, M. Sami Kanaan, M^{me} Michèle Künzler, MM. Jacques Mino, Jean-Pierre Oberholzer et Robert Pattaroni: «Contre l'aménagement de lieux d'hébergement collectifs fermés et centraux pour étrangers». Les textes de tous ces objets vont vous être distribués et, ensuite, nous statuerons sur l'urgence de ceux-ci.

Avant d'aller plus loin, je vous informe que, tout à l'heure, un photographe va prendre des clichés dans la salle avec l'autorisation du bureau.

3. Présentation de la liste des jurés des tribunaux pour l'année 2001.

M. André Hediger, conseiller administratif. Le Conseil administratif a reçu en date du 7 février, de la part de M. Ramseyer, conseiller d'Etat chargé du Département de justice et police et des transports, la demande habituelle de préparer, comme chaque année, la liste des jurés des tribunaux pour l'année 2001, selon l'article de la loi du 22 novembre 1941. Nous avons donc composé une liste de 817 jurés hommes et femmes, âgés d'au moins 25 ans et de moins de 60 ans, c'est-à-dire nés entre 1975 et 1942. Cette année, notre choix devait porter, selon l'ordre alphabétique, sur les lettres N à Z. Madame la présidente, j'ai ici deux exemplaires de cette liste de jurés que je vous propose de laisser à ma place pour ceux qui voudraient la consulter. Je suggère que nous procédions comme d'habitude, c'est-à-dire que l'on vote l'arrêté en fin de séance, ce soir, après que vous, les conseillers municipaux, aurez consulté cette liste afin de déterminer si ces futurs jurés sont «papables». Je n'en donnerai pas lecture, vous m'avez bien compris, ce sera à vous de la lire.

M. Alain Dupraz (AdG/TP). Je voudrais simplement demander à M. le conseiller administratif Hediger si les quotas ont été plus ou moins respectés lors de l'établissement de cette liste; quant à moi, que j'en fasse partie ou pas, cela m'est complètement égal!

La présidente. Eh bien, vous aurez justement tout loisir de consulter cette liste et vous vous prononcerez ce soir.

4. Prestation de serment de M^{me} Eustacia Cortorreal, remplaçant M. Tristan Cerf, conseiller municipal démissionnaire.

M^{me} Eustacia Cortorreal est assermentée.

5. **Clause d'urgence sur l'interpellation de M^{me} Catherine Hämmerli-Lang: «Maison du Bout-du-Monde: où en est-on?» (I-21)¹.**

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). Le magistrat chargé des affaires sociales vient de nous dire qu'il nous informera demain à propos de Nomades Café. Je pense néanmoins que mon interpellation urgente et la connaissance de la lettre recommandée que vous avez reçue, Madame la présidente, faciliteront la compréhension de tous. C'est pour cela que je vous en demande la lecture.

La présidente. Je passe la parole à M. Jean-Charles Rielle pour la lecture de la lettre de M. et M^{me} Vallery. Il s'agit en fait d'une lettre de couverture qui m'est adressée et de la lettre annexée, laquelle est adressée à M. Tornare.

Lecture des lettres:

Genève, le 20 mars 2000

Concerne: Maison du Bout-du-Monde

Madame,

Lors de la prochaine séance du Conseil municipal, nous vous prions de bien vouloir donner lecture de notre lettre ci-jointe, adressée à M. Tornare.

Par avance nous vous remercions et vous présentons nos meilleures salutations.

Margrit Vallery Alain Vallery

Annexe

Genève, le 20 mars 2000

Concerne: Maison du Bout-du-Monde / Nomades Café

Monsieur,

Lors de notre entrevue du samedi 4 mars 2000, vous aviez mentionné que la nouvelle association du Nomades Café serait tenue sous haute surveillance et que, en cas de dérapage ou de non-respect des dispositions faisant partie inté-

¹ Annoncée, 3759.

grante d'un contrat, ou finalement en cas de présence de M. de Echanove après le 15 mars, il y aurait rupture de contrat et que vous feriez procéder sans délai à l'expulsion de l'association.

Vous pouvez tenir votre engagement de suite et lancer l'expulsion. Voici les faits.

Dès la première soirée tenue le 18.03.2000 dans les nouvelles conditions de partage de la MBM (Maison du Bout-du-Monde), les excès ont commencé:

- musique audible à 2 h du matin, par les fenêtres ouvertes de la MBM, à haut niveau, à plus de 100 mètres à la ronde;
- cris et chahut habituels dans les environs de la MBM;
- blocage de notre sortie par un véhicule n'ayant plus trouvé de place sur le parking de la Délégation à la petite enfance. Selon le conducteur, arrivé en même temps que la gendarmerie, il s'était parké là, car plusieurs autres véhicules stationnaient déjà dans notre chemin d'accès lorsqu'il arrivait.

Vous aurez confirmation auprès de la gendarmerie du Bourg-de-Four qui a dépêché quatre gendarmes qui tous ont pu constater le bien-fondé de notre appel, aussi bien au niveau du bruit que du blocage de l'accès. De plus, la présence de la voiture de M. de Echanove dans la cour du Nomades Café laisse présager sa présence au moment des faits. Si cela s'avérait, ce serait en contradiction flagrante avec ce que nous avons compris des engagements pris envers vous.

D'autre part, le premier étage était allumé et des silhouettes étaient visibles aux fenêtres. Je croyais que le Chalet avait pris possession de cet étage depuis le 10 mars. Je doute que, à plus de 3 h du matin, il s'agissait d'une activité du Chalet.

Parmi les véhicules en stationnement sur le parking de la Délégation de la petite enfance se trouvaient des véhicules avec des plaques françaises des régions voisines et même une originaire de la région parisienne (93). Le côté genevois de l'activité de la MBM semble s'élargir bien au-delà des frontières.

Je vous passe les détails des débris abandonnés aux environs de la MBM le lendemain matin!

La nouvelle association du Nomades Café vaut l'ancienne; au vu des derniers événements, il serait vain et naïf d'imaginer que le Nomades Café pourrait rentrer dans le rang, plusieurs années d'expérience le démontrant.

Ce qui s'est passé ce samedi n'est pas admissible et la situation ne peut qu'empirer. Une action immédiate et définitive de votre part s'impose. Le manque de respect total et délibéré vis-à-vis de vous aussi bien que vis-à-vis des engagements pris par l'association est flagrant.

Je vous confirme avoir porté plainte ce jour afin d'apporter un soutien à votre action.

Dans l'attente de votre action, nous vous présentons nos meilleures salutations.

Margrit Vallery *Alain Vallery*

Copie à:

- M. Gérard Ramseyer, conseiller d'Etat
- Secrétariat général du Conseil administratif de la Ville de Genève
- M^{me} Alice Ecuwillon, présidente du Conseil municipal
- Gendarmerie du Bourg-de-Four

Mise aux voix, la clause d'urgence de l'interpellation N° 21 est acceptée à la majorité (2 oppositions et quelques abstentions).

La présidente. M. Tornare n'étant pas sûr d'être là à 20 h 30, je propose que l'interpellation puisse avoir lieu tout de suite.

6. Interpellation de M^{me} Catherine Hämmerli-Lang: «Maison du Bout-du-Monde: où en est-on?» (I-21)¹.

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). Si je me permets de faire cette interpellation urgente ce soir, c'est pour faire suite à l'audition du magistrat chargé des affaires sociales lors de la séance de la commission sociale de jeudi dernier, le 16 mars 2000. J'allume peut-être la mèche d'un pétard, mais quand la coupe est pleine, il faut la boire.

La majeure partie du Conseil municipal n'attendait qu'une chose: récupérer la Maison du Bout-du-Monde, ou Maison Tardy. Nous avons appris que, après toutes les tentatives juridiques, la Ville de Genève aurait dû, le 1^{er} mars 2000, récupérer l'ensemble de cette maison. Eh bien, non! Le magistrat est prêt à conclure un nouveau contrat de trois ans avec le Nomades Café et à découper la maison en trois parts, à savoir: une part, qui se situe sous les toits, à la Délégation

¹ Urgence acceptée, 3761.

à la petite enfance; une part au Chalet pour les activités des enfants, soit le premier étage ainsi que la cuisine et l'office du rez-de-chaussée; une part au Nomades Café, soit le rez-de-chaussée ainsi que le sous-sol. Un atelier situé sous la terrasse n'a semble-t-il pas été attribué. Le parc sera, lui aussi, découpé.

Le magistrat nous a dit qu'une somme de 200 000 francs prise sur les maisons de quartier sera attribuée aux travaux de transformation. Je ne sais si le magistrat est le Messie et s'il compte multiplier cette somme, car, après une visite des lieux avec quelques collègues de la commission sociale, nous avons remarqué que la somme avancée sera très certainement insuffisante pour pouvoir rendre utilisable cette maison sans mettre en danger les enfants qui la fréquenteront. Je trouve regrettable que, après tant d'années passées à essayer de récupérer ce bâtiment, l'on n'ait pas saisi l'occasion d'entreprendre de suite d'importants travaux, afin que la Délégation à la petite enfance, trop à l'étroit dans ses locaux, puisse l'occuper. Tout cela n'est qu'un emplâtre sur une jambe de bois. Il est vrai que le Chalet devait être relogé. Mais d'autres solutions n'auraient-elles pu être trouvées? Le magistrat nous a dit qu'il s'agissait d'un choix politique.

Pour une bonne partie de ce Conseil, il faudrait récupérer définitivement ce bâtiment. Les menaces placardées à l'intérieur de la maison ne doivent pas nous influencer dans ce choix. Aussi, je demande, Madame la présidente, que la discussion sur cette interpellation soit ouverte à l'ensemble du Conseil municipal, afin de laisser à mes collègues le soin de compléter mon intervention.

Mise aux voix, l'ouverture de la discussion à l'ensemble du Conseil municipal est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je voulais lire ma lettre demain à la séance de 17 h, puisque, comme je vous l'ai dit, j'ai convoqué à 15 h Nomades Café en présence de l'avocat de ce groupe. Mais je vais lire cette lettre maintenant et je vous demande d'écouter attentivement, parce que, dans cette histoire, l'interpellatrice et certains conseillers municipaux ne sont pas forcément très objectifs et très neutres. Il faut quand même le rappeler, ce sont des personnes qui habitent le quartier de Champel et qui ont été mêlées par le passé à l'histoire de cette maison. Il y a un pan fortement affectif dans cette histoire. Comme le dit un proverbe slave, «une partie de la vérité peut être un mensonge». Je tiens donc à apporter des rectifications. J'ai reçu des coups de téléphone de journalistes qui avaient appris par ces conseillers municipaux des choses totalement fausses, voire diffamatoires. Mon but est de ramener le calme dans cette Maison du Bout-du-Monde, mais aussi de négocier en étant médiateur, de même que je le fais, vous le savez, en ce qui concerne la poste de Saint-Jean. Je crois que cette démarche est positive.

«Genève, le 21 mars 2000
»Aux personnes concernées

»Lettre d'information: Maison du Bout-du-Monde - Le Chalet

»Madame, Monsieur,

»La Maison du Bout-du-Monde a vécu de multiples rebondissements, politiques, financiers, juridiques, affectifs pour certains... notamment depuis la décision du Conseil municipal, en mars 1996, de la suppression de la subvention d'exploitation.

»L'association ECLA, puis le Chalet, issue du secteur «enfants» de l'association de la Maison du Bout-du-Monde, a souvent été associée à ces turbulences.

»C'est la raison pour laquelle je vous adresse cette lettre, afin d'éviter tout malentendu ou de nouvelles polémiques.

»Après trois ans de procédures judiciaires, c'est le 27 juillet 1999 que le Tribunal fédéral a reconnu la restitution des locaux ou, en d'autres termes, l'évacuation par le procureur général. Ce dernier a fixé la première audience d'évacuation le 25 novembre 1999.

»Pendant cette période, l'activité «enfants» a été reprise par l'association ECLA, qui a exercé ses activités le mercredi dans des locaux de la Cité universitaire, puis dans le chalet de la rue Peschier, sur le site de la future école.

»En 1999, l'association changea de nom et de comité; désormais, elle s'intitule «Association Le Chalet; M^{me} Françoise Bruschweiler en devint la présidente. (*M^{me} Béatrice de Candolle en fut la vice-présidente.*)

»Son comité, la direction du département et moi-même avons recherché durant l'automne et l'hiver des solutions pour:

- harmoniser les relations avec la Maison de quartier de Champel;
- obtenir des fonds extérieurs (Loterie romande);
- rechercher de nouveaux locaux;
- obtenir de la FASE que le Chalet devienne un organisme reconnu de la Fondation (conventionné).

»Sur ce dernier point (le Chalet), il faut relever que le comité a buté devant la qualification de leur animatrice (ex-employée de l'association de la Maison du Bout-du-Monde) non reconnue par la FASE; l'accord de celle-ci a été subordonné à une formation ad hoc dispensée par l'Institut d'études sociales. (*C'est une condition que j'avais posée.*)

»Ces formalités, relevant de la responsabilité du comité et de l'animatrice, n'ont pas été entreprises avec beaucoup de rapidité et d'enthousiasme et ont pris passablement de temps; elles étaient pour moi la condition pour poursuivre la recherche de locaux pour le Chalet.

(Par conséquent, contrairement à ce qui a été dit à la commission sociale, c'est à cause du Chalet et de sa lenteur dans cette démarche que nous n'avons pas voulu chercher des locaux tout de suite, et j'en ai la preuve. M^{me} de Candolle pourra vous le confirmer.)

»L'activité de l'association dans le chalet a pu s'exercer jusqu'à la fin février 2000, date du début du chantier de l'école.

»Parallèlement à cet épisode, une nouvelle association, Nomades Café, a occupé une partie des locaux de l'association de la Maison du Bout-du-Monde en «exploitant» notamment la discothèque du sous-sol.

(Il faut rappeler que cette discothèque avait été construite par mes prédécesseurs radicaux, Madame Hämmerli-Lang!)

»Soucieux de trouver une issue honorable avec l'association de la Maison du Bout-du-Monde, j'ai reçu son comité le 13 novembre 1999 pour un premier entretien.

»Il a été convenu que l'association quitterait les locaux dans le courant du printemps 2000; j'ai proposé alors le règlement des créances sociales (à conséquences pénales) que l'association avait contractées, dans la mesure où les locaux seraient rendus dans les délais. *(Je rappelle que le président de cette association est un ancien président du Parti libéral.)*

»Le 24 novembre 1999, j'ai reçu un courrier de son comité confirmant l'arrangement ci-dessus. Néanmoins, la remise des clefs était «conditionnée» à un entretien que je devais accorder à Nomades Café, association qui occupait «le sous-sol de la Maison (discothèque)».

»Les deux comités ont été convoqués le 12 janvier 2000; seul le comité de l'association de la Maison du Bout-du-Monde est venu. *(Etaient présents M. Fabrice Jucker et d'autres personnes.)*

»Ce n'est qu'en février de cette année que Nomades Café a accepté de me rencontrer et que j'ai pu visiter les locaux. *(Il est à relever que le Nomades Café voulait que je me rende sur place; j'ai répondu que je ne me rendrai pas «à Canossa», qu'ils devaient se déplacer et venir au 7, rue de l'Athénée.)*

»Quelle ne fut pas ma surprise d'être mis devant le fait que Nomades Café utilisait la quasi-totalité des locaux, semble-t-il, avec l'accord du comité de l'asso-

ciation de la Maison du Bout-du-Monde, puisque celle-ci n'exerçait en fait plus d'activités depuis longtemps!

»En conséquence, l'arrangement conclu le 13 novembre 1999 avec l'association de la Maison du Bout-du-Monde n'avait plus cours (confirmé par lettre le 29 février 2000) et la discussion sur l'ensemble de la Maison devait reprendre uniquement avec Nomades Café.

»Après plusieurs réunions sur place (que j'ai convoquées moi-même, contrairement à certains dires malveillants) (*qui circulent dans le quartier de Champel*), il a été convenu que (*c'est exactement ce qu'a dit M^{me} Hämmerli-Lang*):

- Nomades Café occupe le sous-sol (discothèque) et une partie du rez-de-chaussée (café);
- le Chalet occupe une partie du rez-de-chaussée (cuisine et salle à manger) et le premier étage, ainsi qu'un bureau au 2^e étage; (*j'ai également proposé au Chalet qu'un jardin soit clôturé pour les enfants, afin d'éviter les dangers. On ne peut pas faire mieux!*)
- l'administration de la Délégation à la petite enfance utilisera le deuxième étage. (*Ce service a besoin de place pour y installer une salle de conférences et son service technique. Vous savez que l'on est passé en dix ans de 3 à 46 crèches. Le travail de la Délégation à la petite enfance est donc de plus en plus important.*)

»Il a été clairement expliqué aux utilisateurs qu'il s'agissait d'une occupation provisoire dans l'attente d'une réalisation pour les besoins de l'administration municipale (environ trois ans), permettant une évaluation des travaux et l'élaboration d'un crédit d'étude à soumettre au Conseil municipal.

»Dès le 13 mars 2000, des travaux de rénovation légère ont pu commencer, afin que le Chalet puisse rapidement s'installer dans de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité pour les enfants et les animateurs.

»Dans le courant de ce mois, des contrats de confiance doivent être préparés par la juriste du département (*M^{me} Lücker-Babel*) et le magistrat (*moi-même*). (*En général, depuis le mandat de Claude Haegi, vous le savez, les contrats de confiance établis sont pour une durée de trois ans.*) Ils fixeront clairement les devoirs et les responsabilités de chacun des occupants, ils contiendront une clause interdisant à un ancien animateur de l'association de la Maison du Bout-du-Monde (*M. de Echanove*) d'exploiter à l'avenir une quelconque surface de celle-ci, sous peine de rupture de contrat par la Ville.

»L'exploitation de la discothèque ainsi que celle du café seront soumises à autorisation, la Ville de Genève n'étant pas responsable des formalités à entreprendre.

»Il faut relever que les occupants de cette maison, anciens ou actuels, ont été tolérés par deux anciens magistrats du département des affaires sociales; il est dès lors difficile de les comparer – hélas – à des squatters, même si la situation n'a plus été sous le contrôle de la Ville depuis bien longtemps.

»Les décisions prises, j'en suis certain, ramèneront le calme dans le quartier. Un coordinateur (*ce sera le «Monsieur Jeunesse» de mon département; vous en connaîtrez le nom le 31 mars*) fonctionnaire du département des affaires sociales, assurera leur maintien et leur respect; les voisins de la Maison seront associés à cette démarche. (*Cela est important pour M^{me} Vallery et donc pour les voisins, Madame Hämmerli-Lang.*)

»En vous souhaitant bonne réception de ces informations, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Manuel Tornare»

La Maison a donc été récupérée par la Ville de Genève. Je vous rappellerai que, avec les magistrats précédents – vous m'obligez à les critiquer – la Ville de Genève ne pouvait plus y avoir accès; des chiens étaient lâchés dans le jardin. Le SEVE va débroussailler le jardin, qui va être rendu au public du quartier. Ces solutions sont donc à mon avis les meilleures. Si j'ai donné un ultimatum au 1^{er} mars pour l'évacuation de cette maison, c'était aussi une manière pour moi de faire monter la pression et d'obliger Nomades Café à discuter avec nous.

Je peux vous affirmer que les mêmes qui critiquent ma décision de n'avoir pas évacué Nomades Café sont ceux qui envoient parfois des fax aux conseillers administratifs pour leur dire de maintenir les squatters à Landis & Gyr. C'est quand même un petit peu paradoxal!

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). Je n'ai pas envoyé de fax à M. Tornare pour lui demander de laisser les squatters chez Landis & Gyr. Simplement, nous sommes allés visiter cette maison, M. Tornare nous ayant informés du fait que les meubles de la cuisine devaient être remplacés parce qu'ils avaient été enlevés. J'ai là quelques petites photos. Nous nous sommes donc rendus sur place. Cette cuisine, elle est pourrie! Elle est vraiment pourrie! Je ne sais pas si certains veulent regarder les photos et si cela peut les intéresser. Je trouve cela dommage, et je pensais que l'ensemble du Conseil municipal pouvait donner son avis à ce sujet; c'est tout.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Madame Hämmerli-Lang, vous savez très bien que cette cuisine n'a pas été...

La présidente. Ce n'est pas un combat entre M. Tornare et M^{me} Hämmerli-Lang! Monsieur Tornare, s'il vous plaît!

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Madame la présidente, pouvez-vous demander à M^{me} Hämmerli-Lang dans quel état serait sa cuisine si elle-même ne l'entretenait pas pendant dix ans? C'est ce qui s'est passé à la Maison du Bout-du-Monde. Alors, il faut arrêter! Cela fait partie des ragots du quartier, et j'en ai assez! On essaie de trouver des solutions. Vous savez très bien que, si on n'avait pas pris les devants, Nomades Café aurait peut-être mis le quartier à feu et à sang. Je ne résiste pas au chantage, cela est vrai, mais il fallait quand même négocier avec ces jeunes.

Vous êtes venue mardi dernier, et je vous en remercie, lors de la journée jeunesse organisée par le département qui a été un grand succès. Vous avez entendu des jeunes et des animateurs de maisons de quartier dire qu'il manquait beaucoup de locaux pour les jeunes. Moi, je préfère pouvoir les contrôler, ces jeunes! Il est vrai que l'on va discuter le 31 mars, lors d'une réunion avec tous les occupants de la Maison du Bout-du-Monde, en présence de M. Gautschi, qui représentera M. Ramseyer pour le Département de justice et police. Sera également présent l'ilotier du Bourg-de-Four, qui s'occupe de la sécurité du périmètre.

Bien évidemment, nous traversons pour l'instant une période un peu difficile de turbulences, puisque le Chalet n'occupe pas encore la Maison du Bout-du-Monde. Mais je viens d'avoir M. Nasel au téléphone avant de venir, qui m'a confirmé que le Chalet pourrait entrer la semaine prochaine à la Maison du Bout-du-Monde. M. et M^{me} Vallery, cela est vrai, font un petit peu monter la pression en ce moment, et vous savez ce que sont les problèmes de voisinage dans ce pays, on n'est pas toujours très tolérants.

Je demande donc à chacun de faire un effort, et je prie aussi les conseillers municipaux et conseillères municipales de ne pas jeter de l'huile sur le feu, d'autant plus que, je le répète, les personnes qui interviennent et que l'on va écouter ce soir ont toutes contribué à nous mettre dans cette situation regrettable.

M^{me} Nicole Bobillier (S). Justement, je voulais intervenir à propos de cela. M. Tornare parle de ragots circulant dans le quartier. J'aimerais bien qu'il cite des noms, parce que, franchement, on a beau habiter ce quartier, on a autre chose à faire que d'émettre des ragots. C'est la première des choses que j'entendais souligner. Puisque M. Tornare a l'air de penser qu'il y a des gens parmi nous qui sont allés trouver des journalistes, qu'il donne des noms là aussi!

Maintenant, pour aborder un point sur lequel je me montrerai un petit peu moins fâchée, j'ai bien écouté la lecture de la lettre qu'il nous a faite tout à l'heure, et je trouve qu'il y a de temps en temps des contrevérités. Il est trop facile de mettre, maintenant, sur le dos de l'Association Le Chalet tout ce qui se passe à la Maison du Bout-du-Monde. Toutes les personnes présentes dans cette salle savent très bien qu'il n'y a aucune solution possible avec les gens qui occupent cette maison pour le moment. Je ne dis pas que l'idée était mauvaise, bien au contraire, elle était louable, Monsieur Tornare; c'était une excellente idée, une manière de récupérer cette maison. Mais force est de reconnaître que cela ne marchera jamais! Pour ma part, j'en suis très triste. Vous êtes le magistrat, vous avez la compétence pour prendre ce genre de décisions, je ne le conteste pas. Ce que je souhaite, c'est que l'on reconnaisse que je ne suis pas d'accord de faire cohabiter des gens qui, actuellement, ne le peuvent pas.

Pour ce qui est du changement d'affectation de cette maison, il faudra peut-être aussi avoir des autorisations de construction. Je pense que l'on en reparlera encore. Cependant, je suis quand même désolée, car je croyais que, dans ce Conseil municipal, on ne se trouvait pas dans une cour de récréation d'école enfantine – c'est un petit peu méchant pour l'école enfantine – mais retourner ainsi certaines situations! Excusez-moi, j'ai beaucoup de défauts, mais je ne suis pas malhonnête!

M. Michel Ducret (R). J'interviendrai très brièvement. Je constate que M. Tornare attaque les radicaux. Il est vrai que le magistrat qui occupait le siège avant lui appartenait à notre groupe et que nous avons d'ailleurs eu quelques différends avec lui au sujet de la Maison du Bout-du-Monde. Pour ma part, ce que j'aimerais quand même relever ce soir, Monsieur Tornare, c'est que les gens qui, comme vous-même, se font élire au nom de la démocratie de quartier doivent en subir les conséquences. Je trouve que la moindre des choses est quand même que les gens qui émanent de certains quartiers puissent s'exprimer, surtout quand il s'agit d'élus au Conseil municipal!

La présidente. Je vous propose d'éviter de faire un match! Monsieur Tornare, s'il vous plaît, vous avez deux minutes pour vous exprimer! Nous avons un ordre du jour chargé; je vous en prie, nous ne faisons pas du football!

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Madame la présidente, je mets au défi qui que ce soit de dire que le contenu de cette lettre n'est pas la vérité! Cela a été contrôlé par Me Garbade, l'avocat du Chalet... (*Rumeur de*

désapprobation.) Oui, je sais, on peut le contester, mais enfin, cette lettre a été montrée à tous les occupants de la Maison du Bout-du-Monde pour essayer de restituer la vérité. Je mets M^{me} Bobillier au défi de me dire que cette lettre contient des inexactitudes. Il est vrai que nous avons eu des problèmes avec M^{me} Thorel, parce qu'elle n'a pas les...

La présidente. Je vous en prie, ne citez pas de noms, Monsieur Tornare!

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mais écoutez, il ne faut quand même pas...

La présidente. Non, je vous en prie.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mais, Madame la présidente, il faut quand même appeler un chat un chat! M^{me} Thorel n'est pas en conformité avec les conventions de la FASE. J'ai organisé une rencontre avec le Chalet et M. Lance, l'ancien président de la FASE, pour essayer de trouver une solution. Je répète que M^{me} Thorel a tardé; elle n'est pas allée tout de suite à l'Institut d'études sociales pour être en conformité avec ce qui avait été décidé. Je n'assume donc pas cette responsabilité.

En ce qui concerne la remarque de M. Ducret, je lui rappellerai quand même que les occupants de la Maison du Bout-du-Monde font partie des habitants du quartier de Champel. Si cela n'est pas de la démocratie de quartier, c'est quoi?

L'interpellation est close.

La présidente. Nous allons maintenant traiter simultanément de la clause d'urgence sur la motion N° 76 et sur la résolution N° 16.

7.a) **Clause d'urgence sur la motion de MM. Michel Ducret, Jean-Marc Froidevaux, Sami Kanaan, Alain Marquet, Jacques Mino, Robert Pattaroni et François Sottas: «Genève au secours des refusés d'Emmen et d'ailleurs» (M-76)¹.**

7.b) **Clause d'urgence sur la résolution de M. Jean-Marc Froidevaux: «Naturalisation suisse, procédure d'accueil plutôt que prétexte à scandale» (R-16)².**

La présidente. Monsieur Sottas, vous avez la parole. (*Remarque de M. Sottas.*) Puisque c'est vous, Monsieur Sottas, qui donnez la parole, Monsieur Marquet, vous avez la parole.

M. Alain Marquet (Ve). J'interviendrai évidemment sur l'urgence, et le plus brièvement possible: l'urgence se justifie à nos yeux, parce que, comme vous l'avez constaté si vous avez pris connaissance des divers médias disponibles sur la place, des manœuvres sont en cours en ce moment, dans d'autres cantons également, pour étendre ce processus d'appropriation de ce que j'appellerai une mascarade de démocratie. Les démocrates suisses entendent continuer à exploiter de façon frénétique les plus bas instincts dans la population.

Il nous semble également qu'il y a urgence parce que partout la situation bouge, contrairement à ce que tendrait à affirmer un article récemment paru dans l'*Hebdo*. Cela bouge au niveau fédéral, vous l'avez lu dans les journaux d'hier; dans ceux d'aujourd'hui, M^{me} Metzler a fait des interventions vigoureuses, dont on ne saurait que la remercier, à propos du cas précis qui nous occupe, sans forcément le nommer. Cela bouge également au niveau cantonal: vous avez pu prendre connaissance par la presse du fait qu'un projet de loi – interpartis, si je ne m'abuse – a été déposé au Grand Conseil en vue de modifier la loi sur la naturalisation et d'éviter ce genre d'abus chez nous ou ailleurs. Par ailleurs, cela bouge dans d'autres cantons où des procédures identiques ont été entreprises. Il serait donc utile que la Ville réagisse elle aussi, afin que l'affaire d'Emmen suscite une réaction qui incite à renoncer à l'extension de ce type de procédure.

Cela urge encore, car je pense que le Conseil administratif d'Emmen, qui est bien ennuyé maintenant de la situation actuelle, pourrait avoir besoin, sinon de notre soutien, en tout cas de notre appui, afin de l'aider à renoncer à la prochaine consultation du même type.

¹ Annoncée, 3759.

² Annoncée, 3759.

Cela urge enfin pour une dernière raison que je vous énoncerai. Il s'agit d'êtres humains qui ont été humiliés, trahis, niés dans leur personne. Et rien de ce qui est humain, je vous l'ai déjà dit plusieurs fois, ne saurait nous être étranger. Cette affaire doit en tout cas nous inciter à réagir le plus vite possible.

M. François Sottas (AdG/TP). Excusez-moi, je ne voulais pas passer la parole à M. Marquet, mais je me suis bien appliqué à lever la main après lui parce qu'il a assumé une bonne partie de la préparation de la motion; je pensais donc qu'il était important que ce soit lui qui la défende en premier lieu. J'emboîterai donc le pas à M. Marquet dans la défense de cette urgence.

Par rapport à tout ce qui s'est passé lors de la votation humiliante d'Emmen, comme le disait M. Marquet, pour les gens qui ont demandé la naturalisation suisse et qui se la sont vu refuser – je crois qu'ils étaient pour la plupart intégrés – il est important que notre commune donne rapidement un signe fort. Il s'agit de manifester à la population étrangère qui aurait des vellétés de devenir suisse dans les prochaines années que nous sommes quand même encore ouverts à une telle démarche.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Je ferai pour ma part deux remarques. L'urgence ne réside évidemment guère dans les faits. Ce qui est fait est fait. L'urgence réside essentiellement, ou exclusivement, dans la symbolique, et je crois que, effectivement, il y a des gestes qui doivent être faits rapidement, à défaut de quoi ils perdent simplement leur sens. Telle est ma première remarque.

Voici ma deuxième remarque: le projet de résolution que j'ai déposé est effectivement muni de ma seule signature, mais vous voyez qu'il reste de la place sur la photocopie qui vous a été distribuée. J'ai simplement déposé ce texte avec ma seule signature, parce que je n'ai pas voulu courir auprès de l'un ou l'autre conseiller, avec lequel je serais peut-être plus «pote», pour la faire signer. Pour ma part, ce projet de résolution, je l'ouvre à quiconque veut le signer, et en tout état de cause je n'ai pas d'autre prétention que d'avoir été la plume du Conseil municipal, tant je suis convaincu que, sur ce point, nous formons l'unanimité. Par conséquent, ceux qui veulent la signer la signent; en tout cas, moi, je ne m'en considère guère comme l'unique auteur, loin s'en faut.

M. Sami Kanaan (S). Effectivement, nous nous disputons l'honneur de signer ces deux textes. En ce qui concerne la motion de MM. Sottas et Marquet, nous étions prêts à la signer; c'est pour des raisons de calendrier que nous n'en

avons pas eu le temps. Mais nous la soutenons, bien sûr – enfin, nous soutenons l'urgence, et par conséquent celle du projet de résolution de M. Froidevaux aussi. Idéalement, si nous arrivions à nous mettre d'accord sur un texte unique d'ici demain, cela simplifierait les choses. Je pense que l'on devrait parvenir, entre chefs de groupe et auteurs de ces projets de motion et de résolution, à produire un texte unique.

La présidente. Je vous remercie de cette proposition. Je passe la parole pour deux minutes à une personne par parti, concernant l'urgence uniquement.

M. Robert Pattaroni (DC). Ce sera plus court! Oui, nous sommes pour l'urgence. Excellente idée que de faire un seul texte!

M. Jacques Mino (AdG/SI). Pour notre groupe, je dirai la même chose que M. Pattaroni.

M. Michel Ducret (R). Le groupe radical se joindra également à cette proposition.

Mise aux voix, la clause d'urgence de la motion N° 76 et de la résolution N° 16 est acceptée sans opposition (quelques abstentions).

La présidente. D'ici demain, vous vous mettrez d'accord sur un texte commun complet. Ces textes seront donc traités demain.

M. Pierre Muller, maire. Je voudrais simplement dire aux résolutionnaires et motionnaires que le Conseil administratif se fera un plaisir de jouer les facteurs et transmettra le plus rapidement possible le résultat de leurs cogitations de demain à la présidence du Conseil national.

8. Clause d'urgence sur la résolution de M. Guy Dossan, M^{me} Michèle Ducret, MM. Michel Ducret, Alain Fischer, M^{me} Catherine Hämmerli-Lang, MM. Bernard Lescaze, Pierre Maudet et René Winet: «Guerre du feu: pour enterrer la hache, il faut être deux» (R-17)¹.

M. Pierre Maudet (R). Indépendamment de la communication que M. Hediger nous a annoncée pour tout à l'heure, à la séance de 20 h 30, je crois, le groupe radical souhaite vous proposer la présente résolution, qui a un caractère urgent pour la raison suivante: nous avons appris avec stupéfaction, la semaine dernière ou même il y a deux semaines, que l'élaboration du concept de sécurité civile ou en tout cas les discussions y relatives se feraient sans la Ville de Genève. Nous sommes très surpris.

On peut d'abord se féliciter, il est vrai, que le Conseil administratif ait enfin un avis, une position unique sur la question, ce qui n'était de loin pas le cas jusqu'à présent; en tout état de cause, cela ne transpirait pas dans la presse. Mais nous nous étonnons de voir que le Conseil administratif propose de laisser en plan le chantier de la sécurité civile, de s'asseoir dessus et d'en rester au statu quo. Nous avons l'impression qu'il tombe là dans un travers un peu «psychorigide» que nous avons déjà rencontré à propos de ce dossier, et nous le déplorons.

Il ne s'agit aucunement, par notre résolution, d'engager un débat-fleuve sur la sécurité civile, mais juste de réaffirmer certaines choses sans préjuger de la valeur des différents projets, que ce soit celui de l'Etat ou le contre-projet de la Ville. Il s'agit de remettre l'exécutif sur le chemin de la concertation et de la négociation. Il me semble plus qu'opportun, à plus forte raison quand on va parler du nouveau Musée d'ethnographie où l'on se gargarise de collaborations entre l'Etat, les communes et la Ville, de replacer un peu cet aspect-là dans le domaine de la sécurité civile. Nous en ferons même un préalable au débat sur le Musée d'ethnographie, dans le sens où nous ne pouvons pas discuter ce soir d'une participation financière d'autres collectivités à la construction de ce musée si, d'un autre côté, nous fermons la porte en matière de sécurité civile.

Je rappellerai pour finir la justification de l'urgence à l'écrasante majorité du Conseil municipal qui avait refusé en son temps le projet de fusion Ville-Etat, projet que je soutiens. Nous nous étions engagés à discuter avec l'Etat et les autres partenaires, et il est plus que temps aujourd'hui de mettre en application ce que nous avons dit à cette époque.

¹ Annoncée, 3759.

La présidente. Merci. J'ouvre le débat sur l'urgence. Vous avez droit à une intervention par parti.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Concernant l'urgence, on est un petit peu dans l'expectative. La commission des finances et la commission des sports et de la sécurité ont abordé le problème en procédant à des auditions, etc.

La présidente. Exprimez-vous uniquement sur l'urgence, s'il vous plaît!

M. Jean-Pierre Lyon. Oui, oui, je parle de l'urgence, Madame la présidente! Oh, vous êtes spécialiste pour couper la parole aux gens! Ah, là, là, quand vous serez de nouveau dans vos rangs, le 1^{er} juin, on s'occupera de vous! (*Vacarme.*) On peut y aller?

On peut dire que le Conseil municipal a déjà traité la question de la sécurité civile, mais que celle-ci est restée sans réponse. On ne sait donc pas où cela en est. Pour ma part, je pense que voter l'urgence et la résolution nous apportera peut-être un certain nombre de réponses. En effet, ce soir, si on me posait la question, je serais incapable de dire où cela en est. La commission des finances et celle des sports ont dû tout arrêter, parce que, après les auditions, aucune position n'a plus été exprimée sur ce sujet! Voilà, Madame la présidente!

M. Daniel Sormanni (S). On va essayer de parler de l'urgence, mais on est obligés quand même de parler un tout petit peu du fond. Je crois effectivement que M. Lyon a raison: cette problématique est actuellement examinée à la commission des sports sous un certain angle, celui concernant les agents municipaux. S'il y a bien une urgence, c'est peut-être celle d'attendre, en tout cas que l'on ait eu le temps de traiter la présente résolution raisonnablement et en suivant normalement l'ordre du jour. Il n'y pas urgence aujourd'hui.

Il faut aussi savoir que le projet de la sécurité civile a passablement évolué et «maigri», si je puis dire. Aujourd'hui, il ne reste plus grand-chose du projet de l'Etat. Je crois donc que des discussions devront effectivement avoir lieu, mais laissons le temps au temps, ce sera la meilleure chose pour traiter de ce sujet.

M. Robert Pattaroni (DC). Si le Conseil municipal fonctionnait normalement, ce problème ne serait pas à traiter en urgence; il a d'ailleurs voté à l'unani-

mité, vous vous en souvenez, pour demander au Conseil administratif d'aller au-devant du Conseil d'Etat afin d'essayer de partager un certain nombre de préoccupations. Et voilà que, tout d'un coup, pour une raison que l'on ignore, le Conseil administratif – peut-être seulement un magistrat – a voulu provoquer un coup de théâtre et faire de l'effet, probablement, en annonçant: «Nous nous retirons avec nos billes.» C'est ce signe-là qui est vraiment déconcertant. Par conséquent, alors que ce problème doit être examiné sereinement, eh bien, tout d'un coup, pour parvenir à faire montre d'une attitude crédible, nous devons nous prononcer en urgence. Cela est regrettable, mais c'est au Conseil administratif, et probablement à son garnement, qu'il faut adresser le reproche.

M. François Henry (L). Je m'exprimerai simplement sur l'urgence. Comme mon collègue M. Maudet, je crois qu'il est urgent de parler de ce sujet. Personnellement, en tant qu'ancien formateur des agents municipaux de la Ville de Genève, j'ai pu constater *de visu* quelle était la situation et quelle fut la détérioration de la situation. En effet, le budget alloué à l'époque pour la formation des agents de ville a baissé chaque année, ce qui fait que l'on est arrivés à un niveau tel que, maintenant, il n'est pratiquement plus possible de délivrer une formation d'agents de ville d'un niveau normal afin que ceux-ci puissent remplir leur mission de manière conforme à l'intérêt public. Je pense qu'il est urgent de parler de ce point et de savoir où il faut allouer des sommes d'argent et pour quel budget.

M. Damien Sidler (Ve). Les Verts sont relativement d'accord avec tout ce qui est énoncé dans la résolution, mais nous ne soutenons pas l'urgence, car nous pensons que les deux projets qui avaient commencé à être débattus en commission méritaient un peu plus de réflexion et qu'il faudrait repartir sur de meilleures bases pour en discuter. Nous sommes donc prêts à attendre quelques mois que cet objet revienne à l'ordre du jour.

M. Alain Comte (AdG/TP). Je crois qu'il s'agit là d'un sujet qui nous préoccupe depuis quelque temps. Quant au titre de la résolution: «Il faut être deux pour enterrer la hache», je pense que la hache, c'est l'Etat de Genève qui l'a déterrée et qu'il n'y a pas urgence. En effet, c'est nous qui subissons quelque peu les négociations entre le Conseil administratif et l'Etat de Genève, et je ne vois pas pourquoi. Pour en revenir à la résolution, des négociations sont déjà en cours actuellement; elles vont se poursuivre, elles continuent toujours, malgré quelques bribes de paroles intempestives de la part des radicaux. Je crois qu'il faut attendre le terme de ces discussions pour que nous puissions, nous, en tant que Conseil municipal, nous prononcer. Par conséquent, notre groupe refusera l'urgence.

M. Pierre Muller, maire. Je renverrai les conseillers municipaux au communiqué que nous avons fait la semaine dernière par rapport à ce problème de sécurité civile. Il est parfaitement expliqué dans le communiqué et dans les articles qui ont suivi que la volonté du Conseil administratif est de garder le SIS (Service d'incendie et de secours) dans le giron de notre administration municipale. Nous vous donnerons les informations nécessaires quant à la raison pour laquelle nous souhaitons cela. Par contre, nous avons demandé et obtenu de la part du magistrat concerné, M. Hediger, que des discussions soient entreprises pour réduire la Protection civile. Voilà! Aussi, Monsieur Maudet, si vous n'avez pas correctement lu le communiqué du Conseil administratif et les articles y afférents, je suis navré. Mais ce genre de résolution vient un peu tardivement.

La présidente. Je fais voter l'urgence. Il faudrait déjà quelques pompiers ici pour éteindre le feu aujourd'hui, parce que la situation le demanderait!

Mise aux voix, la clause d'urgence de la résolution N° 17 est refusée par 31 non contre 27 oui (3 abstentions).

9. Clause d'urgence sur la résolution de M. Guy Dossan, M^{me} Liliane Johner, M. Sami Kanaan, M^{me} Michèle Künzler, MM. Jacques Mino, Jean-Pierre Oberholzer et Robert Pattaroni: «Contre l'aménagement de lieux d'hébergement collectifs fermés et centraux pour étrangers» (R-18)¹.

M^{me} Michèle Künzler (Ve). Je prends rapidement la parole pour dire qu'il est urgent de se prononcer maintenant sur le sujet, vu que le Conseil d'Etat vient de procéder de même et que le Conseil national va prochainement en discuter. Il me semble important que l'on en discute; d'ailleurs, tous les groupes ont signé la résolution. Je propose également, si cela était possible, que l'on traite de cette dernière en même temps que de la résolution N° 15, concernant les problèmes des réfugiés et qui figure aussi à l'ordre du jour.

Mise aux voix, la clause d'urgence de la résolution N° 18 est acceptée à la majorité (3 oppositions et 1 abstention).

¹ Annoncée, 3759.

Propositions: remise en état de diverses écoles et des pavillons scolaires de Cayla

La présidente. L'urgence est acceptée. Cette résolution sera donc traitée en même temps que le point où l'on débattera de la résolution N° 15 qui soulève le problème des réfugiés.

M. Pierre Reichenbach (L). Je voulais prendre la parole juste après les urgences.

Le vendredi 10 mars 2000 a eu lieu une séance de la commission du règlement où l'on débattait de mon projet d'arrêté concernant l'urgence. Certes, mon excellent collègue Jean-Marie Hainaut était présent à cette séance. En revanche, je n'y ai pas été convoqué; c'est très regrettable et contraire à l'article 128 du règlement.

On a ce soir discuté pendant plus de trois quarts d'heure des urgences, et je vous demanderai, à la suite de mon intervention, de respecter le règlement et de me convoquer aux séances concernant un projet émanant de moi-même. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que cela arrive au Conseil municipal, que l'on oublie de convoquer un motionnaire ou un résolutionnaire. Je veux que l'on se rappelle cet article 128 du règlement, qui doit être appliqué à la lettre.

10.a) Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 3 619 900 francs destiné à des travaux de réfection et de rénovation dans diverses écoles enfantines et primaires de la Ville de Genève (PR-37).

1. Introduction

Depuis 1981, le Conseil administratif a régulièrement sollicité des crédits destinés à entretenir et adapter les bâtiments scolaires primaires dont il a la charge. Grâce à cette politique, les élèves de la ville de Genève fréquentent des écoles en bon état et qui correspondent aux normes actuelles de l'enseignement.

C'est pour poursuivre cette action qu'une nouvelle demande de crédit vous est soumise. Les travaux projetés sont soit d'ordre structurel soit relevant de la sécurité et de la salubrité, répondant ainsi à la motion N° 1102 du 6 octobre 1993, «Coup de pouce au bâtiment: place au crédit structurel».

2. Descriptif des travaux et estimation des coûts

2.1 Ecole Charles-Giron

Réfection complète de l'étanchéité et de l'isolation thermique de la toiture du bâtiment

L'étanchéité de la toiture plate de ce bâtiment, construit en 1978, est fortement dégradée et doit être remplacée afin de remédier aux fréquentes infiltrations d'eau qui endommagent les locaux scolaires.

Description des travaux:

Dépose et évacuation de l'ancienne étanchéité et de l'ancienne isolation, exhaussement des acrotères pour augmenter la garde d'eau, repose d'une isolation et d'une étanchéité de type «toiture inversée», avec gravier.

Estimation des coûts

	Fr.
– Echafaudage	13 000
– Etanchéité	150 000
– Maçonnerie (réfection dalle, etc.)	<u>112 000</u>
Total	275 000

2.2 Ecole de Cité-Jonction

Réfection complète de l'étanchéité et de l'isolation thermique de la toiture plate du bâtiment enfantin et du local matériel de la salle d'éducation physique

Dernière étape du remplacement de l'étanchéité de la toiture plate de ce bâtiment, construit en 1967, qui est fortement dégradée et doit être remplacée afin de remédier aux fréquentes infiltrations d'eau qui endommagent les locaux scolaires.

Description des travaux:

Dépose et évacuation de l'ancienne étanchéité et de l'ancienne isolation, exhaussement des acrotères pour augmenter la garde d'eau, repose d'une isolation et d'une étanchéité de type «toiture inversée», avec gravier.

Estimation des coûts

	Fr.
– Couverture étanchéité	324 000
– Ferblanterie, sanitaire	15 000
– Maçonnerie (réfection dalle, etc.)	<u>34 000</u>
Total	373 000

Propositions: remise en état de diverses écoles et des pavillons scolaires de Cayla

2.3 Ecole de Contamines, primaire

Réfection complète de l'étanchéité et de l'isolation thermique de la toiture du bâtiment primaire

L'étanchéité et l'isolation thermique de la toiture plate de ce bâtiment, construit en 1973, sont fortement dégradées et doivent être remplacées pour remédier aux fréquentes infiltrations d'eau qui endommagent les locaux scolaires.

Description des travaux:

Dépose et évacuation de l'ancienne étanchéité et de l'ancienne isolation, repose d'une isolation et d'une étanchéité de type «multicouche», avec gravier. Réfection des ferblanteries.

Estimation des coûts

	Fr.
– Echafaudage	11 000
– Ferblanterie	18 000
– Etanchéité	124 000
– Electricité	1 000
Total	<u>154 000</u>

2.4 Ecole des Crêts

Réfection des toitures du bâtiment central

Dernière étape du programme de réfection de la toiture de l'école construite au début du siècle. Le bâtiment de la salle d'éducation physique a été rénové en 1991.

Description des travaux:

Dépose des ardoises et arrachage des ferblanteries existantes, réparation et remplacement des parties de charpente endommagées, pose d'une sous-couverture, repose de nouveaux éléments de ferblanterie et des ardoises récupérées.

Estimation des coûts

	Fr.
– Echafaudage	54 500
– Ferblanterie	55 500
– Couverture	205 500
– Charpente	5 500
Total	<u>321 000</u>

Propositions: remise en état de diverses écoles et des pavillons scolaires de Cayla

2.5 Ecole des Crêts-de-Champel

Remise en état des fenêtres et des stores des deux salles d'éducation physique

Les mécanismes d'ouverture ainsi que les moteurs électriques des fenêtres et des stores du bâtiment, qui date de 1968, ne permettent plus une ventilation normale des deux salles d'éducation physique.

Les protections solaires en toile, qui datent de la même époque, doivent également être remplacées.

Description des travaux:

Remplacement des mécanismes et des moteurs actionnant les fenêtres et les stores, révision de la serrurerie des ouvrants, adaptation de l'installation électrique, remplacement des toiles de protection solaire.

Estimation des coûts

	Fr.
– Electricité des stores	35 000
– Electricité des fenêtres	10 500
– Stores	79 000
– Serrurerie	62 000
– Echafaudage	<u>27 500</u>
Total	214 000

Réfection du sol du préau arrière

Le revêtement bitumineux de cet espace est complètement défoncé suite à des tassements du sol, situation qui a déjà provoqué plusieurs accidents.

Description des travaux:

Décapage du bitume existant, contrôle des canalisations, remise à niveau de l'ensemble de la surface, pose d'un bitume de finition AB 11.

	Fr.
Réfection	<u>105 000</u>
Total	105 000

2.6 Ecole du Devin-du-Village

Remplacement des fenêtres du bâtiment

Les fenêtres basculantes du bâtiment, construit en 1958, sont voilées et n'assurent plus une isolation thermique adéquate. De plus, au rez-de-chaussée, leur ouverture sur l'extérieur constitue un danger pour les enfants qui jouent dans le préau. Quant aux stores à lamelles placés à l'intérieur des vitrages, ils ne sont plus réparables et doivent être remplacés par des éléments extérieurs.

Propositions: remise en état de diverses écoles et des pavillons scolaires de Cayla

Description des travaux:

Démontage et remplacement des fenêtres basculantes existantes par des fenêtres bois et métal thermolaqué, installation de stores à commande manuelle dans l'embrasure extérieure des fenêtres. Nettoyage des classes en fin de chantier.

Estimation des coûts

	Fr.
– Menuiserie et stores	331 000
– Nettoyage de chantier	<u>3 000</u>
Total	334 000

2.7 Ecole de Geisendorf

Réfection du sol d'une des deux salles d'éducation physique

Le sol de cette salle d'éducation physique, construite en 1971, est constitué d'un parquet sans lambourrage, posé à même la chape. Outre le manque de souplesse de ce type de revêtement pour des activités sportives, il se déforme à chaque changement climatique, nécessitant des réparations fréquentes et provoquant des risques de chute pour les utilisateurs.

Description des travaux:

Arrachage du parquet existant, pose de sous-couches amortissantes et d'un revêtement en polyuréthane, marquage des lignes de jeux.

	Fr.
Réfection	<u>74 000</u>
Total	74 000

2.8 Ecole Liotard

Réfection de l'étanchéité et de l'isolation thermique de la toiture des vestiaires du bâtiment d'éducation physique

L'étanchéité de la toiture plate de ce bâtiment, construit en 1975, est fortement dégradée et doit être remplacée afin de remédier aux fréquentes infiltrations d'eau qui se produisent dans ces vestiaires.

Description des travaux:

Dépose et évacuation de l'ancienne étanchéité et de l'ancienne isolation, repose d'une isolation et d'une étanchéité de type «toiture inversée», avec gravier.

	Fr.
Etanchéité et ferblanterie	<u>41 000</u>
Total	41 000

Propositions: remise en état de diverses écoles et des pavillons scolaires de Cayla

Remplacement des luminaires dans toutes les salles d'études et différents locaux annexes

Les luminaires existants dans les 20 classes ainsi que dans les locaux annexes sont d'origine et ne répondent plus aux normes actuelles exigées en matière d'éclairage dans les locaux scolaires.

Description des travaux:

Dépose des anciens luminaires, repose de nouveaux modèles économiques, rafraîchissement des faux-plafonds. Nettoyage des classes en fin de chantier.

Estimation des coûts

	Fr.
– Lustrerie, installations électriques	155 000
– Faux-plafonds	81 000
– Nettoyage	<u>7 000</u>
Total	243 000

2.9 *Ecole du Mail*

Réfection partielle de la toiture du bâtiment, salle d'éducation physique

A la suite de fréquentes infiltrations d'eau, il a été constaté que le lattage de cette toiture datant du début du siècle était complètement dégradé et devait être remplacé.

Description des travaux:

Dépose et évacuation des anciennes tuiles, remplacement du lattage et repose de nouvelles tuiles.

Estimation des coûts

	Fr.
– Couverture	37 000
– Remplacement des tuiles	<u>11 000</u>
Total	48 000

2.10 *Ecole des Minoteries*

Réfection de l'étanchéité et de l'isolation thermique de la toiture de l'école

L'étanchéité et l'isolation thermique de la toiture plate de ce bâtiment, construit en 1977, sont fortement dégradées et doivent être remplacées pour remédier aux fréquentes infiltrations d'eau qui endommagent les locaux scolaires.

Propositions: remise en état de diverses écoles et des pavillons scolaires de Cayla

Description des travaux:

Dépose et évacuation de l'ancienne étanchéité et de l'ancienne isolation, exhaussement des acrotères pour augmenter la garde d'eau, repose d'une isolation et d'une étanchéité de type «toiture inversée», avec gravier.

Estimation des coûts

	Fr.
– Etanchéité	43 000
– Ferblanterie	<u>7 000</u>
Total	50 000

2.11 *Ecole de Pâquis-Centre*

Suite du remplacement des meubles évier dans 17 salles d'études

En raison d'une mauvaise conception, l'utilisation des lavabos dans les classes provoque une dégradation des panneaux en bois aggloméré qui constituent ces meubles.

Une première étape de remplacement de ces éléments avait déjà été exécutée en 1988.

Description des travaux:

Dépose des meubles évier existants, repose de nouveaux meubles, raccordement des installations sanitaires et électriques existantes.

Estimation des coûts

	Fr.
– Menuiserie	57 000
– Sanitaire	8 500
– Electricité	5 500
– Nettoyage	<u>4 000</u>
Total	75 000

Réfection de la toiture sur le bâtiment B

L'étanchéité et l'isolation thermique de la toiture plate de ce bâtiment, construit en 1980, sont fortement dégradées et doivent être remplacées afin de remédier aux fréquentes infiltrations d'eau qui endommagent les locaux scolaires.

Description des travaux

Dépose et évacuation des pavés, arrachage de l'ancienne étanchéité et évacuation de l'ancienne isolation, repose d'une isolation, d'une étanchéité multicouche et de gravier.

Propositions: remise en état de diverses écoles et des pavillons scolaires de Cayla

	Fr.
Etanchéité	<u>154 000</u>
Total	154 000

2.12 Ecole de Roches

Remplacement des luminaires dans toutes les salles d'études et assainissement des luminaires dans les couloirs

Les luminaires existants dans les locaux d'enseignement de cette école sont d'origine et ne répondent plus aux normes d'éclairage en vigueur.

En effet, les mesures effectuées par le Service de l'énergie ont montré que le niveau d'éclairage moyen pour les classes était de 200 Lux, et de 130 Lux sur les tableaux noirs. Outre le fait que ces niveaux d'éclairage ne satisfont pas les normes et recommandations en vigueur, les luminaires produisent une grande quantité d'ombre sur les pupitres. De plus, les tableaux noirs n'ont pas d'éclairage spécifique engendrant une fatigue visuelle due à l'accoutumance de l'œil aux différents niveaux d'éclairage.

Afin d'obtenir le niveau réglementaire moyen de 400 Lux, les luminaires existants seront remplacés par des installations à basse réflexion et à rendement élevé d'une puissance de 36 W.

Description des travaux:

Dépose des anciens luminaires, repose de nouveaux modèles, modification des luminaires dans les couloirs et rafraîchissement des faux-plafonds. Nettoyage de chantier.

	Fr.
– Electricité	34 000
– Lustrerie	29 000
– Peinture	37 000
– Nettoyage	<u>3 000</u>
Total	103 000

2.13 Ecole de Saint-Antoine

Remplacement de la ferblanterie de la toiture du bâtiment

L'état de la ferblanterie de ce bâtiment protégé n'est plus à même d'assurer l'étanchéité de la toiture et nécessite une intervention rapide avant que les éléments de la charpente soient endommagés par cette situation.

Propositions: remise en état de diverses écoles et des pavillons scolaires de Cayla

Description des travaux:

Arrachage des anciennes ferblanteries, pose de nouveaux éléments en cuivre sur toute la toiture du bâtiment, réfection des massifs de cheminées ainsi que des verrières.

<i>Estimation des coûts</i>	Fr.
– Couverture	8 000
– Ferblanterie	40 000
– Maçonnerie	10 000
– Serrurerie	<u>10 000</u>
Total	68 000

Remplacement de 11 paires de volets

Remplacement à l'identique de certains volets fortement dégradés.

	Fr.
Menuiserie	31 000
Total	31 000

2.14 *Ecole de Saint-Jean*

Remplacement de 56 fenêtres dans 17 classes et dans la salle de rythmique

Les fenêtres actuelles datent de 1914. La forte dégradation des éléments ne permet plus d'assurer une isolation thermique et une étanchéité suffisante.

En outre, le remplacement des vitrages améliorera l'isolation thermique et phonique des locaux d'enseignement. Nettoyage de chantier.

Description des travaux:

Démontage des fenêtres existantes, remplacement à l'existant des cadres et fenêtres en chêne.

<i>Estimation des coûts</i>	Fr.
– Menuiserie, vitrerie	348 000
– Peinture	9 000
– Nettoyage de chantier	<u>4 000</u>
Total	361 000

Pose d'une isolation thermique dans les combles de la salle d'éducation physique

Dans le but d'améliorer la qualité thermique du bâtiment de la salle de gymnastique, il est nécessaire de poser une isolation thermique sur le plancher des combles.

Propositions: remise en état de diverses écoles et des pavillons scolaires de Cayla

Description des travaux:

Pose d'une isolation de 80 mm d'épaisseur.	Fr.
Pose	16 000
Total	16 000

2.15 *Ecole de Trembley II*

Réfection de la toiture du pavillon B

La toiture de ce pavillon, construit en 1955, doit être refaite en totalité afin d'assurer l'étanchéité du bâtiment.

Description des travaux:

Dépose des tuiles et arrachage des ferblanteries existantes, révision des parties de toitures basses, pose d'une sous-couverture, repose de nouveaux éléments de ferblanterie en cuivre et pose d'éléments de couverture.

<i>Estimation des coûts</i>	Fr.
– Couverture	87 000
– Ferblanterie	2 000
– Echafaudage	10 000
Total	99 000

Réfection de la toiture de la salle de rythmique

La toiture de ce pavillon, construit en 1955, doit être reprise afin de remplacer la sous-couverture et d'assurer l'étanchéité du bâtiment.

Description des travaux:

Dépose des éléments de couverture et du lattage existant, arrachage et obturation des anciennes fixations des tuiles, pose d'une sous-couverture, pose d'un nouveau lattage et repose des éléments de couverture récupérés.

<i>Estimation des coûts</i>	Fr.
– Couverture étanchéité	53 000
– Echafaudage	6 000
Total	59 000

2.16 *Ecole des Vollandes*

Réfection des toitures plates

A la suite de fréquentes infiltrations d'eau, il a été constaté que les collages des relevés d'étanchéité de ce bâtiment scolaire datant de 1976 sont dégradés et n'assurent plus l'étanchéité requise.

Propositions: remise en état de diverses écoles et des pavillons scolaires de Cayla

Description des travaux:

Dépose et évacuation du gravier, arrachage de l'ancienne étanchéité des relevés et nettoyage du support, repose d'une nouvelle étanchéité, réfection de la ferblanterie, reprise de l'étanchéité des coupoles translucides et remise en place de gravier.

<i>Estimation des coûts</i>	Fr.
– Echafaudage	10 000
– Ferblanterie	26 000
– Couverture étanchéité	80 000
– Electricité	1 000
Total	<u>117 000</u>

Récapitulation:

<u>Ecoles</u>	Fr.
1. Ecole Charles-Giron	275 000
2. Ecole de Cité-Jonction	373 000
3. Ecole de Contamines, primaire	154 000
4. Ecole des Crêts	321 000
5. Ecole des Crêts-de-Champel	319 000
6. Ecole du Devin-du-Village	334 000
7. Ecole de Geisendorf	74 000
8. Ecole Liotard	284 000
9. Ecole du Mail	48 000
10. Ecole des Minoteries	50 000
11. Ecole de Pâquis-Centre	229 000
12. Ecole de Roches	103 000
13. Ecole de Saint-Antoine	99 000
14. Ecole de Saint-Jean	377 000
15. Ecole de Trembley II	158 000
16. Ecole des Vollandes	117 000
17. Divers et imprévus, etc. (3%)	100 000
Sous-total I	3 415 000
Prestation du maître de l'ouvrage (honoraires de promotion)	
5% de 3 415 000	170 750
Fonds municipal d'art contemporain 1% de 3 415 000	34 150
Pas d'intérêts intercalaires, la durée des chantiers étant inférieure à 6 mois	
Total du crédit	<u>3 619 900</u>

Propositions: remise en état de diverses écoles et des pavillons scolaires de Cayla

3. **Concept énergétique**

Les interventions relatives à l'amélioration thermique des bâtiments ainsi que le choix des matériaux qui doivent répondre aux exigences actuelles en matière d'économie d'énergie et de protection contre le bruit seront traitées d'entente avec le Service de l'énergie.

4. **Validité des coûts**

Les prix indiqués sont ceux de l'année 1999 et ne comprennent aucune hausse.

5. **Délais**

Les travaux seront exécutés progressivement, en principe durant des périodes de vacances scolaires, si possible dès l'été 2000.

6. **Obligation légale**

Les communes ont l'obligation, selon le règlement cantonal relatif à la construction, à la rénovation et à la transformation des locaux scolaires de l'enseignement primaire (C/1/5,6), d'entretenir les bâtiments scolaires.

7. **Référence au PFQ**

Cet objet est prévu sous le N° 30.67 du 18^e plan financier quadriennal 2000-2003 dans la liste des projets retenus par le Conseil administratif pour un montant de 3 500 000 francs.

8. **Charge financière**

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 4,75% et l'amortissement au moyen de 20 annuités, se montera à 384 344 francs

Au vu de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

Propositions: remise en état de diverses écoles et des pavillons scolaires de Cayla

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 3 619 900 francs destiné à des travaux de réfection et de rénovation dans diverses écoles enfantines et primaires de la Ville de Genève.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 619 900 francs.

Art. 3. – Un montant de 34 150 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds municipal d'art contemporain institué par l'arrêté du Conseil municipal du 10 février 1950.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2001 à 2020.

10.b) Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 276 400 francs destiné aux travaux de remise en état de trois pavillons scolaires à Cayla, sur la parcelle 3675, feuille 41, section Petit-Saconnex de la Ville de Genève (PR-38).

1. Préambule

Les recours déposés par certains habitants du quartier des Ouches pour s'opposer à l'édification d'un pavillon scolaire provisoire sur les deux parcelles rue Camille-Martin 20b et 22 prévues à cet effet, ainsi que la possibilité d'économiser le coût d'une telle opération (environ 1 390 000 francs) qui prévoyait le déplacement du pavillon actuellement situé à l'école de De-Budé, ont incité le Conseil administratif à renoncer à ce projet. Par contre, il a décidé d'activer le lancement d'un concours de projets d'architecture pour un groupe scolaire économique complet sur les terrains acquis dans ce but par la Ville de Genève dans le périmètre compris par la rue Camille-Martin, l'avenue Henri-Golay et le chemin des Ouches. Il faudra toutefois attendre la levée de l'hypothèque que représentent les pétitions déposées par l'Association de la Vallée des Ouches devant le Grand Conseil et le Conseil municipal, qui demandent la réalisation d'un plan de site pour ce quartier.

Le planning prévisionnel pour la réalisation de ce nouveau groupe scolaire prévoit la mise à disposition de 8 salles d'étude pour la rentrée de 2004 et de l'ensemble du complexe pour celle de 2005.

Propositions: remise en état de diverses écoles et des pavillons scolaires de Cayla

Toutefois, compte tenu de l'évolution du quartier et des effectifs scolaires annoncés, les infrastructures existantes ne permettront pas d'accueillir les nouveaux élèves en attendant la construction du groupe scolaire définitif et une solution de remplacement a dû être étudiée pour répondre à cette situation.

La présente proposition concerne donc la rénovation de trois pavillons scolaires jouxtant le cycle d'orientation de Cayla qui seront mis à disposition de l'enseignant primaire pour la prochaine rentrée du 28 août 2000.

2. Exposé des motifs

Depuis plusieurs années, le secteur démographique N° 6 (Délices - Charmilles) connaît un important développement urbanistique. Cette situation se caractérise, sur le plan scolaire, par une augmentation sensible du nombre d'élèves (+ 500 durant la dernière décennie).

Selon les derniers résultats des prévisions sur l'évolution des effectifs scolaires, la tendance à la hausse va se poursuivre et ce secteur devrait rencontrer la plus importante progression pour la Ville, provoquée, entre autres, par l'apport de nouveaux logements et par un accroissement naturel de la population.

Pour faire face à cette situation, plusieurs écoles ont déjà été réalisées dans le quartier (Cayla, Jardins du Rhône, Europe). Pour l'avenir, les chiffres annoncés mis en relation avec le manque de disponibilités dans les bâtiments scolaires existants confirment la nécessité d'ouvrir une nouvelle structure scolaire dans le secteur d'ici la rentrée 2000.

3. Obligation légale

Les communes ont l'obligation légale de mettre à disposition du Département de l'instruction publique les équipements nécessaires à l'enseignement primaire.

4. Description des travaux

Chaque pavillon abrite deux salles d'étude, un hall d'entrée et un bloc sanitaire (garçons, filles et enseignants). Ces bâtiments ont déjà accueilli des classes de l'enseignement primaire et infantin pendant plusieurs années, notamment en attendant la réalisation du récent groupe scolaire de Cayla. Ils ont également été mis ponctuellement à disposition du cycle d'orientation pour répondre à ses besoins de locaux.

Toutefois, en raison de leur vétusté actuelle, ces constructions nécessitent d'être rénovées pour pouvoir être réaffectées, durant plusieurs années, à l'enseignement primaire.

Propositions: remise en état de diverses écoles et des pavillons scolaires de Cayla

Pour ce faire, les travaux suivants sont prévus:

- contrôle général et remise en état des toitures, y compris les ferblanteries;
- peinture des façades;
- remplacement des stores;
- réparation des menuiseries intérieures et extérieures;
- remplacement des lins dans les classes et dans un hall d'entrée;
- rénovation légère des installations sanitaires;
- réfection des peintures intérieures et renforcement de l'éclairage des locaux d'enseignement.

Les installations techniques existantes seront contrôlées et réparées si nécessaire.

5. Estimation du coût

Position CFC	Fr.
2 Bâtiment	
22 Gros œuvre II:	
222 Ferblanterie	6 390
224 Couverture	11 500
Stores	18 250
23 Installations électriques	8 190
25 Installations sanitaires	9 640
27 Aménagements intérieurs I:	
272 Serrurerie	3 480
273 Menuiseries intérieures	22 900
28 Aménagements intérieurs II:	
281 Revêtements de sols	21 850
285 Peintures intérieures	99 630
287 Nettoyage des bâtiments	4 670
5 Frais secondaires et comptes d'attente	
58 Imprévus et arrondis (3% du CFC 2)	6 200
Sous-total I:	212 700
Complément mobilier scolaire	51 000
Prestations du maître de l'ouvrage (honoraires de promotion)	
5% de 212 700	10 600
Fonds municipal d'art contemporain 1% de 212 700	2 100
(pas d'intérêts intercalaires, la durée du chantier étant inférieure à 6 mois)	
Total du crédit demandé	<u>276 400</u>

Propositions: remise en état de diverses écoles et des pavillons scolaires de Cayla

6. Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux du mois d'octobre 1999 et ne comprennent aucune variation (ni hausse, ni baisse).

7. Prix du m³ SIA

Le volume rénové total, calculé selon la norme SIA 116, est de 3111 m³, qui, rapporté au coût du chapitre CFC 2 «bâtiment», correspond à 69 francs/m³ SIA.

8. Délais

Le début des travaux est prévu à l'issue du délai référendaire et la fin pour la rentrée scolaire du 28 août 2000.

9. Référence au PFQ

Le 18^e plan financier quadriennal 2000-2003 prévoit, dans la liste des projets retenus par le Conseil administratif, sous les N^{os} 30.53.02 et 30.53.03, un montant total de 1 105 000 francs pour le transfert d'un pavillon provisoire dans le quartier des Ouches. La présente proposition remplace ce projet abandonné, sous réserve des frais d'étude engagés pour le transfert abandonné du pavillon de De-Budé estimés à 42 000 francs.

10. Budget provisionnel d'exploitation et charge financière

Ces pavillons étant déjà occupés par des activités scolaires, aucune charge d'exploitation supplémentaire n'est à prévoir.

La charge financière annuelle comprenant les intérêts au taux de 4,75% et l'amortissement au moyen de 10 annuités se montera à 35 362 francs.

11. Gestion financière, maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit de construction est le Service des écoles et institution pour la jeunesse.

Au vu de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

Propositions: remise en état de diverses écoles et des pavillons scolaires de Cayla

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 276 400 francs destiné à la remise en état de trois pavillons scolaires à Cayla sur la parcelle 3675, feuille 41, section Petit-Sacconnex du cadastre de la Ville de Genève.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 276 400 francs.

Art. 3. – Un montant de 2100 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds municipal d'art contemporain institué par l'arrêté du Conseil municipal du 10 février 1950.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2001 à 2010.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je parlerai simultanément des propositions N^{os} 37 et 38. Concernant la proposition N^o 37 et les 3 619 900 francs qui vous sont demandés, je rappelle que cette demande de crédit est déposée conformément à la volonté du Conseil municipal, lequel a demandé que les travaux importants d'entretien du patrimoine scolaire fassent l'objet d'une demande de crédit et ne soient pas inclus dans les budgets d'entretien courants. La demande de crédit dont il est ici question se rapporte à des interventions lourdes sur les structures et les enveloppes des bâtiments puisque, à quelques exceptions près, elles dépassent chacune les 100 000 francs. J'attire l'attention du Conseil municipal sur le fait que cette politique de demande de crédit extraordinaire pour les interventions lourdes dans les bâtiments scolaires date de 1981, qu'elle a permis jusqu'ici d'éviter des catastrophes avec des bâtiments qui tomberaient en ruine et nécessiteraient donc ensuite des interventions encore plus coûteuses. En

Propositions: remise en état de diverses écoles et des pavillons scolaires de Cayla

outre, cette politique a permis de maintenir les écoles en bon état et de les adapter régulièrement aux normes en vigueur. C'est sur la base d'interventions de ce type et d'une politique de préservation du patrimoine digne de ce nom que la Ville peut également imaginer des interventions permettant ensuite d'adapter les bâtiments scolaires au confort des enfants et aux évolutions pédagogiques. Enfin, je précise qu'aucune demande de crédit de ce type n'a été déposée depuis cinq ans, compte tenu de l'état des finances de la Ville, et qu'il est bien temps, aujourd'hui, de remettre les bâtiments en état.

Je vous suggère donc de renvoyer la proposition N° 37 à la commission des travaux. Je vous rappelle aussi à ce propos que nous devons répondre aux normes actuelles de l'enseignement définies par le département cantonal de M^{me} Brunschwig Graf.

J'évoquerai maintenant la proposition N° 38 et la demande de 276 400 francs pour les pavillons de l'école de Cayla. Ces derniers ne sont évidemment pas en très bon état, je le reconnais; si ce n'était pas le cas, ce crédit ne serait pas nécessaire. Cependant, ils ne sont pas non plus dans un état tel qu'ils ne puissent plus accueillir des enfants. Disons qu'ils sont dans un état de saleté normal après une année de mise à disposition du cycle d'orientation et une année d'inoculation. Des photos sont à votre disposition, si vous voulez les voir.

Les travaux envisagés consistent principalement à procéder à un rafraîchissement et à des réparations des chéneaux et de la toiture. Il est vrai qu'une personne nous ayant distribué une pétition pour demander une école dans le quartier m'a parlé de trous importants dans le plafond. Du point de vue visuel, les pavillons de Cayla seront semblables à d'autres pavillons de ce type.

Sur le fond, il faut relever que le Service des écoles n'a pas d'autre choix, en attendant la future école des Ouches, que de mettre à disposition du quartier ces pavillons scolaires, soit six locaux de classe pour la rentrée. En effet, l'école de l'Europe, comme celle de Cayla, dispose actuellement de dix-sept classes dans un bâtiment prévu pour seize. Et la rentrée prochaine s'annonce encore plus lourde: l'état actuel des inscriptions – 50 en première enfantine pour l'école de l'Europe – montre que la pression annoncée sur les effectifs se révèle tout à fait exacte. Je remercie le département de M. Ferrazino de se donner les moyens de répondre à sa mission de mise à disposition de locaux scolaires conformes aux normes en vigueur. Je remercie également la commission des travaux de faire diligence dans l'examen de la proposition N° 38 afin de permettre rapidement le début des travaux, puisque nous avons besoin que ceux-ci soient réalisés avant la rentrée scolaire.

Je rappelle que nous avons eu une séance au mois de juillet réunissant les fonctionnaires de M. Ferrazino et ceux de mon département qui s'occupent des

Propositions: remise en état de diverses écoles et des pavillons scolaires de Cayla

écoles, afin de définir cette politique-là; cela a donc été fait en concertation avec mon collègue M. Ferrazino en suivant une politique horizontale, comme nous le souhaitons de plus en plus au Conseil administratif.

Préconsultation

M. Pierre de Freudenreich (L). Le groupe libéral renverra les deux propositions en commission. Toutefois, je voulais juste savoir pour quelle raison le Conseil administratif, en préparant ces documents, n'intègre pas de manière systématique l'amendement que je me fais fort de vous rappeler une fois de plus concernant les boucllements de crédits. En effet, il suffit évidemment de prévoir cet article supplémentaire au moment où l'on renvoie la proposition en commission, de sorte que, quand on vote finalement l'objet, il y soit inclus. Je crois que l'on pourrait l'ajouter de manière systématique. Je vous le relis et le déposerai, Madame la présidente, à propos des deux propositions dont il est question ici. Il suffirait d'ajouter à celles-ci un article 2 bis qui aurait la teneur suivante:

Projet d'amendement

«*Art. 2 bis.* – Le boucllement du présent crédit sera déposé devant le Conseil municipal dans un délai de douze mois dès la remise définitive des travaux. Le boucllement comprendra notamment une indication des différences résultant de la comparaison des positions budgétées et réalisées selon le tableau CFC.»

Je vous rappelle que vous avez déjà accepté ce projet d'amendement à de nombreuses reprises et que son but est finalement de nous éviter de voter un arrêté en ce qui concerne le boucllement de comptes quinze ans après la réalisation des travaux.

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). Le Parti socialiste demandera également le renvoi des propositions N^{os} 37 et 38 à la commission des travaux, mais il aimerait rendre le Conseil administratif attentif à la motion N^o 64 déposée le 24 janvier. Celle-ci demande qu'une série de travaux et d'études soient réalisés dans les différentes écoles à Genève afin de pouvoir les rendre conformes aux normes de sécurité et permettre ainsi à nouveau des rassemblements dans les salles de gymnastique. Quand j'ai étudié ce dossier, j'ai vu qu'un certain nombre des travaux prévus par ce crédit concernent notamment les salles de gymnastique; il serait donc peut-être judicieux de profiter de l'ouverture d'un chantier pour faire les deux choses en une fois et ainsi économiser quelque argent. En tout cas pour

Propositions: remise en état de diverses écoles et des pavillons scolaires de Cayla

l'école des Crêts-de-Champel et celle de Geisendorf, je crois, ainsi que d'autres encore – cela est à voir – il serait intéressant de procéder aux deux types de travaux en même temps.

M^{me} Michèle Künzler (Ve). Si j'ai bien compris, on parle en même temps des propositions N^{os} 37 et 38, comme M. Tornare. Les Verts sont d'accord de renvoyer lesdites propositions à la commission des travaux.

Pour ma part, j'aimerais tout particulièrement intervenir au sujet de la proposition N^o 38, c'est-à-dire, premièrement, pour demander au bureau de bien envoyer en même temps que celle-ci la pétition N^o 20 concernant l'école des Ouches à la commission des travaux, afin que l'on puisse auditionner les parents d'élèves sur ce sujet.

Deuxièmement, je demanderai à la commission des travaux de se rendre sur place pour se rendre compte de l'état de vétusté des bâtiments concernés par la proposition N^o 38. Il n'y a plus de fenêtres, un trou s'est formé dans le toit, le chauffage est aléatoire. Pour ceux qui le voient de l'extérieur, il est vrai que l'on remarque déjà un cycle assez vétuste, mais les bâtiments de l'école primaire sont encore pires. Il faudrait donc quand même se rendre sur place pour observer cela.

Je voudrais également faire part d'une certaine indignation: il est vrai que depuis un certain temps l'on considère nécessaire de construire l'école des Ouches; on a les terrains à disposition, mais on ne l'a pas fait. On a construit l'école de Cayla et celle des Charmilles pour sortir les enfants des pavillons, mais, chaque fois, il faut à nouveau les faire passer pour quelques années dans les pavillons. On ne s'opposera évidemment pas à la rénovation de ceux-ci, laquelle est nécessaire. Mais on a l'impression que l'on attend toujours le dernier moment dans ce quartier pour construire des écoles.

Cela est peut-être dû aussi à un problème de statistique. En effet, celle-ci est largement faussée, parce que l'école de Charmilles II et celle de Cayla se trouvent visiblement dans le même quartier. Les élèves peuvent donc passer d'une école à l'autre, mais ils n'appartiennent pas à la même zone en ce qui concerne l'établissement des statistiques. En fait, en faisant une moyenne entre Saint-Gervais, Saint-Jean et le haut du quartier de Châtelaine, on arrive à une moyenne statistique tout à fait positive, avec des classes disponibles; mais, dans la réalité, à un endroit, il n'y pas d'enfants et, à l'autre, il y en a une pléthore. Il est donc impossible de se baser sur ces mêmes schémas statistiques qui sont justes ponctuellement, mais dont la moyenne se révèle impossible.

Par ailleurs, il me semble que l'une des choses importantes à demander au Conseil administratif, en même temps que la rénovation, est, d'une part, qu'il

Propositions: remise en état de diverses écoles et des pavillons scolaires de Cayla

dépose un crédit d'étude pour l'école des Ouches et, d'autre part, qu'il reprenne contact avec la commune de Vernier. En effet, le Conseil municipal de Vernier a changé d'avis; il voit bien que l'idée qu'il avait au début de faire traverser l'avenue de Châtelaine par tous les enfants habitant à la rue Henri-Golay était particulièrement stupide. Il aimerait maintenant construire une école au chemin des Ouches en collaboration avec la Ville. Je souhaiterais donc que l'on soit attentif aux quelques points que j'ai soulevés.

M^{me} Marie Vanek (AdG/SI). Notre groupe renverra les deux propositions à la commission des travaux.

M^{me} Liliane Johner (AdG/TP). Nous soutiendrons bien évidemment les deux projets. Je rejoins tout à fait les propos de M^{me} Künzler. Il est vrai que ces bâtiments, en tout cas en ce qui concerne les pavillons scolaires de Cayla, sont dans un état assez lamentable.

En ce qui concerne l'école des Ouches, il est vrai que les habitants attendent cette école. Je crois que celle-ci est prévue pour 2004. Je voudrais juste demander au magistrat s'il n'est pas possible de la construire dans des délais un peu plus rapprochés.

La présidente. Ce serait étonnant.

M^{me} Liliane Johner. Sûrement pas!

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. C'est mon collègue M. Ferrazino qui répondra à votre question, Madame Johner, puisque c'est son département qui construit les écoles; le mien les entretient.

Vous l'avez rappelé, les dates sont mentionnées dans la proposition N° 38: il est prévu huit salles d'étude pour la rentrée 2004 et l'ensemble du complexe pour 2005. Mon collègue M. Ferrazino vous en parlera. Vous savez qu'il y a de l'opposition concernant ce projet dans le quartier. J'étais cependant assez content de voir tout à l'heure des habitants du quartier distribuer de petits papillons en faveur de cette école des Ouches.

Je répondrai ici à la question posée par M^{me} Keller Lopez en ce qui concerne les normes de sécurité. J'ai demandé à M. Nasel, le chef du Service des écoles, de

Propositions: remise en état de diverses écoles et des pavillons scolaires de Cayla

procéder à une évaluation, pour chacune d'elles, de ce que coûterait la mise à niveau afin qu'elles soient conformes aux normes de sécurité. Pour les salles de gymnastique, vous savez que, s'il y a plus de 50 personnes, deux portes de sortie sont nécessaires.

Le Conseil administratif est également très conscient du rôle que peuvent jouer les écoles dans un quartier. Vous savez que l'on vient d'autoriser les partis politiques à pouvoir s'y réunir, ce qui était interdit autrefois, je ne sais pas pour quelle raison stupide. Nous avons donc à l'esprit le fait que l'école joue un rôle très important de proximité dans la démocratie de quartier.

En ce qui concerne les pavillons de Cayla, il est vrai qu'ils sont dans un état assez lamentable. Vous pourrez tout à fait vous rendre sur place pour le constater vous-mêmes, mais je vous rappelle que ce sont des spécialistes des services techniques qui ont évalué les coûts des travaux. Je leur fais donc confiance. Madame Künzler, ce genre de pavillons, quand ils sont dans un état lamentable, c'est toujours très spectaculaire, mais, lorsqu'on les répare, la facture n'est pas aussi élevée que ce que l'on peut parfois imaginer.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je dirai quelques mots en réponse à la question de M^{me} Johner. Comme M. Tornare l'a rappelé tout à l'heure, il s'agissait au départ d'installer sur la parcelle des Ouches un pavillon provisoire se trouvant actuellement à Budé. Il est apparu que le coût de cette opération, pour déplacer un pavillon provisoire de Budé sur la parcelle des Ouches, et cela pour quelques années, se monterait à 1,3 million de francs environ. Aussi, nous avons considéré d'un commun accord que ce coût était déraisonnable, ou en tout cas disproportionné par rapport à l'objectif poursuivi. M. Lescaze me suit et je l'en remercie, parce que, quand je lis les journaux d'aujourd'hui, j'ai l'impression que certains groupes préfèrent toujours les solutions les plus onéreuses aux moins coûteuses; mais nous aurons l'occasion d'y revenir tout à l'heure.

On a donc pensé réhabiliter les bâtiments de Cayla. Quand vous examinez la proposition N° 38, vous voyez que le coût de cette opération s'élève à 276 400 francs, en lieu et place de la somme de 1,3 million de francs précédemment évoquée. Je ne sais pas si le Conseil municipal raisonne toujours de la même manière que le Conseil administratif, mais, en tout cas en ce qui concerne ce dernier, il n'y avait pas d'hésitation à avoir quant à choisir cette solution moins onéreuse.

Maintenant, s'agissant du bâtiment définitif, nous avons dit et répété – nous l'avons d'ailleurs écrit aux différents intéressés qui se sont manifestés dans le quartier – que celui-ci n'était pas remis en cause, en raison du fait que le développement urbanistique du quartier et les besoins qui en découlent justifient

aujourd'hui encore plus qu'hier la nécessité d'une école. Simplement, il y a une planification en matière d'établissements scolaires et, dans ce cadre, il est prévu d'ouvrir huit salles de classe pour la rentrée 2004 et huit autres pour la rentrée 2005. Par conséquent, non seulement ce projet n'est pas remis en cause, mais il est confirmé.

Cependant, dans l'intervalle, il nous appartenait de trouver une solution provisoire. Celle que nous avons proposée est, je le répète, la moins onéreuse, même si elle pose effectivement un certain nombre de problèmes pratiques pour les parents, puisqu'il faut traverser l'avenue d'Aïre, ce qui est peu agréable et plus dangereux pour les enfants. Mais nous avons considéré que, vu la différence de prix entre le pavillon provisoire et la réhabilitation de Cayla, il était justifié d'opter pour cette dernière solution.

Mis aux voix, l'amendement de M. de Freudreich s'appliquant aux propositions N^{os} 37 et 38 est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix, la prise en considération des propositions N^{os} 37 et 38 et leur renvoi à la commission des travaux sont acceptés à l'unanimité.

La présidente. Ces deux propositions, y compris la pétition N^o 20 concernant l'école des Ouches, seront renvoyées à la commission des travaux.

J'ai le plaisir de saluer à la tribune du public M. Georges Breguet, ancien conseiller municipal.

11. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire d'un montant de 900 000 francs destiné au renouvellement de certains véhicules et engins spécifiques de l'administration municipale hors SIS et Voirie (PR-39).

1. Préambule

Selon la procédure agréée par le Conseil municipal et le Conseil administratif, l'acquisition et le renouvellement des véhicules et engins spécifiques de l'administration municipale, hors SIS et Voirie, s'effectuent par tranche annuelle prévue au PFQ et selon une demande de crédit extraordinaire.

En fonction des objectifs financiers fixés par le Conseil administratif, les investissements ont été limités à un strict minimum.

2. Renouvellement des véhicules

Le renouvellement d'un véhicule ou d'un engin spécifique s'effectue en coordination entre l'Unité gestion véhicules du Service des achats, compétent pour ce type d'acquisition, et les services utilisateurs.

Une planification annuelle des besoins est établie sur la base de l'expérience de l'utilisation des véhicules et engins, en tenant compte, entre autres, des kilomètres ou heures de travail réalisées, des coûts d'entretien/réparation et de l'amortissement technique de l'objet prévu. De plus, ces éléments sont pondérés, d'une part, avec l'état général de ce dernier et, d'autre part, en tenant compte de l'évolution des missions des véhicules au sein du service utilisateur concerné. Cette planification est liée à la politique financière du Conseil administratif en matière d'investissement.

Pour rappel, l'amortissement technique décidé servant de base pour ces renouvellements est le suivant:

- | | |
|--|-----------|
| – véhicules légers
(voitures, fourgonnettes, fourgons de max. 3,5 t, etc.) | 10 ans |
| – véhicules lourds
(utilisateurs de plus de 3,5 t, engins multifonctions,
bibliobus, etc.) | 12/15 ans |
| – engins spécifiques | 10/15 ans |

3. Acquisitions prévues en 1999

Emargeant au 18^e PFQ sous la rubrique 110.34.06, cet investissement permet le renouvellement de 18 véhicules et engins spécifiques de divers services de notre administration dont l'état général ne correspond plus aux exigences de travail des services concernés.

Le détail des acquisitions prévues fait l'objet d'un tableau récapitulatif ci-annexé.

4. Budget prévisionnel d'exploitation

L'acquisition de ces véhicules et engins spécifiques n'entraîne aucune charge de fonctionnement supplémentaire.

Quant à la charge financière annuelle comprenant les intérêts au taux de 4,75% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, elle atteindra 109 922 francs.

5. Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Service gestionnaire: Service des achats

Services bénéficiaires: ceux récapitulés sur le tableau ci-annexé

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 900 000 francs, pour 1999, destiné au renouvellement de 18 véhicules et engins spécifiques de l'administration municipale, hors ceux du SIS et de la Voirie.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 900 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2001 à 2010.

Annexe: 1 tableau

Préconsultation

M. Alain Marquet (Ve). Je ferai quelques remarques à propos de la présente proposition. J'ai pu remarquer, pour la première fois je crois, qu'apparaissait ce que l'on appelle couramment un «rabais de flotte». Je trouve cela pour le moins bienvenu. Cela permettra à la commission des finances d'étudier cette proposition de façon plus précise. Je ne vous tracerai pas l'historique complet de la procédure qui a eu lieu concernant les derniers achats de véhicules, hors véhicules de sécurité, par la Ville.

Vous vous souvenez que, il y a de cela un peu plus d'une année et demi, le Conseil administratif était déjà venu devant nous avec une demande d'achat de véhicules qui avait été renvoyée en commission. Celle-ci avait mis les pieds au mur et demandé la liste complète des véhicules de la Ville de Genève avant de procéder à un nouvel achat. Cette liste a mis une année et demie à lui parvenir; mais les commissaires aux finances l'ont enfin obtenue, vous en avez entendu parler dans la presse. Il s'agit de la liste, annexée à la réponse du Conseil administratif à la motion N° 321, qui concernait les fameux 352, je crois, véhicules dont la Ville de Genève est propriétaire. Cela est un premier point.

J'aborde le deuxième point. Il s'agit d'un constat que je ne peux m'empêcher de faire. La commission des finances a donc posé comme condition à un achat de nouveaux véhicules le fait d'obtenir la liste complète des véhicules déjà propriétés de la Ville. Or celle-ci n'a pas attendu longtemps pour venir vous présenter une nouvelle demande de crédit en vue d'acheter des véhicules. Je regrette un peu – et certains collègues cosignataires d'autres motions le regretteront certainement aussi – qu'elle le fasse beaucoup plus facilement qu'elle ne nous présente une proposition concernant les motions pour l'auto-partage ou l'introduction de vélos dans les services.

J'émettrai encore deux remarques concernant la proposition N° 39. La première, c'est que, à la lecture de la liste des véhicules dont la Ville nous propose le renouvellement, je ne peux pas m'empêcher d'avoir un regard critique sur la ligne concernant l'achat d'un corbillard. Vous me direz que je serai certainement concerné un jour, mais j'ai toujours énormément de peine à comprendre comment ce type de véhicule peut coûter 180 000 francs! Je ne veux pas remonter jusqu'à l'époque où mon oncle prêtait sa 403 break pour les enterrements dans sa commune du Morvan dont je suis aussi originaire. Je ne souhaiterais bien sûr pas forcément une telle situation! Vous imaginez le décor: les crêpes noirs noués sur les portières, etc. Cette solution n'est pas la meilleure, mais de là à dépenser 180 000 francs pour ce type de véhicule, je ne peux qu'être surpris.

Je me suis permis malgré tout de faire une petite enquête sur la liste qui nous a été fournie dans la proposition N° 39. L'unique recherche possible portait sur la

ligne N° 2, puisque c'est la seule qui définit clairement un type de véhicule à l'achat. Il s'agit d'un break Mitsubishi Lancer avec boîte automatique, que l'on nous propose d'acheter pour 25 000 francs. Je ne sais pas comment sont élaborées ces propositions. Je me suis permis de téléphoner au premier garagiste de la place, qui vend aussi des break Mitsubishi Lancer avec boîte automatique; ces véhicules, sans rabais de flotte, coûtent 25 190 francs et, avec un rabais de flotte, elles reviennent à 21 690 francs, ce qui représente quand même 17% de différence avec le montant qui nous est demandé. J'aimerais que les services fassent preuve d'un peu plus de rigueur quand ils nous font une demande de crédit de ce type, et que celle-ci corresponde au prix réel du véhicule tel qu'il est actuellement pratiqué sur le marché.

Puisque je parviens, moi, à obtenir un prix de 16 ou 17% plus bas que celui que la Ville prétend demander pour ces véhicules sans avoir même discuté l'ombre d'un instant, j'espère qu'elle pourra acheter ces véhicules un peu moins cher que les 25 000 francs évoqués. C'est un des sujets sur lesquels je demande à la commission des finances de se pencher de façon sérieuse.

La présidente. La parole n'étant plus demandée... Ah, pardon, Monsieur Lescaze, vous avez la parole.

M. Bernard Lescaze (R). Madame la présidente, je sais bien que vous voulez aller vite, mais, de toute façon, la discussion concernant l'objet suivant à l'ordre du jour durera certainement plus de quinze minutes.

Je suis très surpris et en partie satisfait de voir que notre collègue M. Marquet a déjà pris les devants en s'adressant à des garagistes pour connaître le prix d'un véhicule qui, si je lis bien, devrait servir à la Division art et culture. Peut-être lui répondra-t-on que les 17% qu'il mentionne sont prévus pour faire décorer ce véhicule par un artiste contemporain, ce qui donnera une grande plus-value à cet objet!

Je suis par contre un peu inquiet – M. Marquet n'est pas membre de la commission des finances, alors que, pour ma part, j'y siége – quant à ses remarques concernant le corbillard. Bien sûr, cela nous paraît cher, mais de deux choses l'une: si l'on décide, même dans des cas aussi délicats, d'aller au meilleur marché, au plus écologique, je vous prierai alors, Madame la présidente, de suggérer à M. Marquet qu'il recommande aux pompes funèbres d'engager un ou deux chevaux! (*Applaudissements.*) Cela coûte entre 10 000 et 15 000 francs; l'entretien ne doit pas revenir beaucoup plus cher que celui d'un véhicule acheté par la Ville, et ce sera effectivement très écologique et pittoresque. Il se trouve que nos

contemporains préfèrent des corbillards motorisés, et je pense que ce n'est pas véritablement sur cela que nous devons économiser, d'autant plus que le véhicule que nous possédons a seize ans! Seize ans! En conséquence, on peut constater que l'amortissement de ces véhicules se fait en tout cas à une très sage lenteur.

Je remercie le Conseil administratif de nous avoir déjà donné d'utiles précisions et je propose le renvoi de cette proposition à la commission des finances.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Durant la précédente législature et celle qui est en cours actuellement, nous avons procédé à toute une série d'achats concernant des véhicules de la Voirie, du SIS et des différents services. Il est vrai que j'avais soulevé en commission le problème évoqué par M. Marquet dans sa remarque. Lorsque l'on examine une proposition d'achat, on nous informe du prix des véhicules. Les fournisseurs savent aussi lire dans les journaux les propositions de l'Etat ou du Conseil municipal et ils voient les prix qui y sont indiqués. J'avais posé le problème à la commission des finances lors de l'achat de camions destinés à la Voirie, estimant que l'on ne devrait pas mettre le prix du véhicule pour les soumissions; en effet, si l'on soumissionne ainsi, les gens savent combien l'on envisage de payer. Mais le Conseil administratif n'a pas tenu compte de cette remarque et l'on se retrouve avec l'intervention de M. Marquet, qui critique un certain nombre de chiffres par rapport à l'achat de véhicules.

Cependant, j'aurais été content d'entendre M. Marquet se référer à la votation du 12 mars. Le peuple suisse n'a pas accepté la limitation de 50% sur la circulation des voitures et, de cela, M. Marquet n'a pas l'air d'en tenir compte. Il aimerait supprimer toutes les voitures de la Ville de Genève! Monsieur Marquet, il faut vous le dire, le peuple suisse ne vous a pas suivis, et maintenant il faut vous soumettre à cette décision et continuer à aller de l'avant!

M. Daniel Sormanni (S). Chaque fois qu'une proposition d'achat de véhicules parvient devant ce Conseil municipal, le débat d'entrée en matière est toujours très passionné. Depuis cinq ans environ, on repose les mêmes questions au Conseil administratif et aux fonctionnaires qui viennent à la commission des finances expliquer et justifier l'utilisation de leurs véhicules; en général, leurs arguments sont bons et celle-ci est toujours justifiée. On apporte des réponses, et la commission des finances et le Conseil municipal en sont satisfaits. Six mois après, quand nous parvient la demande suivante, on repose les mêmes questions! On peut continuer comme cela pendant plusieurs lustres encore, je ne vois pas ce que cela nous apporte.

Ce qu'il faut savoir, c'est que, effectivement, lorsque ces propositions sont examinées à la commission, elles le sont sérieusement et que les justificatifs

nécessaires sont apportés; depuis quelque temps maintenant, comme nous l'avons demandé à la commission des finances, il y a chaque fois un compte rendu, c'est-à-dire que, au moment où les véhicules sont achetés et que les comptes sont bouclés, un rapport du Conseil administratif entérine ces comptes. On a pu constater à différentes occasions que, finalement, la somme dépensée est toujours largement inférieure à celle qui a été votée par le Conseil municipal. En effet, il faut bien se rappeler que, entre le moment où la proposition est établie par les services compétents et celui où elle est adoptée par le Conseil administratif et arrive devant le Conseil municipal pour être ensuite traitée en commission, il s'écoule au moins plusieurs mois, quand il ne s'agit pas d'une année. Il est donc évident que les fonctionnaires ne vont pas commencer à refaire le travail deux fois, c'est-à-dire que le premier prix établi correspond au prix de catalogue, estimé en fonction du véhicule type choisi. Ensuite, on procède à l'appel d'offres, et c'est à ce moment-là que les rabais sont négociés. Par conséquent, il ne sert à rien d'établir ce calcul auparavant et de faire deux fois le travail, d'autant plus que cela représente aussi un coût. Je crois donc qu'il faut aussi savoir faire confiance aux fonctionnaires sur ce plan.

On examinera évidemment ces propositions à la commission des finances. Mais arrêtez, s'il vous plaît, de poser toujours les mêmes questions auxquelles les réponses sont apportées et dont les commissaires se montrent satisfaits. On repose chaque fois la même question pour avoir chaque fois la même réponse!

Mis aux voix, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission des finances sont acceptés à la majorité (1 opposition).

12. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture de quatre crédits pour un total de 73 000 000 de francs, soit:
- un crédit de 66 632 600 francs destiné à la construction d'un Musée d'ethnographie, comprenant un bâtiment administratif et un dépôt de voirie, situé à la rue Charles-Sturm, sur les parcelles 4067, 7159, feuille 3, 7172, feuille 5, 4146, 7182, 7183, feuille 7, 4362, 4364, 7234, 7235, feuille 13, section Cité, et 2339, 3028, feuille 27, 3047, 3049, 3051, feuille 33, section Eaux-Vives du cadastre de la Ville de Genève;
 - un crédit de 683 700 francs destiné à l'aménagement des trottoirs situés rue Ferdinand-Hodler, boulevard des Tranchées, rue Charles-Sturm et boulevard Helvétique;
 - un crédit de 1 842 500 francs destiné aux aménagements extérieurs situés sur la place Emile-Guyénot et sur le mail arboré de la rue Charles-Sturm, ainsi qu'à la construction de la passerelle piétonne entre la rue Charles-Sturm et la promenade de l'Observatoire;
 - un crédit de 3 841 200 francs destiné à l'ameublement et à la muséographie du Musée d'ethnographie, du bâtiment administratif et du dépôt de voirie à la rue Charles-Sturm (PR-40).

Plan de la proposition

1. Historique.
2. Un nouveau Musée d'ethnographie, à quel endroit ?
3. Travaux préparatoires pour la construction d'un nouveau Musée d'ethnographie à la rue Charles-Sturm.
4. Le concours d'architecture.
5. Le projet lauréat.
6. Etude de la réalisation du projet lauréat.
7. Recherches d'économies.
8. Le choix du Conseil administratif.
9. Présentation des variantes
10. Nouveau Musée d'ethnographie : les enjeux et les points forts.
11. Présentation détaillée de la variante retenue par le Conseil administratif pour la demande de crédit.

1. Historique

L'intérêt de la population genevoise et étrangère pour le Musée d'ethnographie, dont la richesse des collections est inestimable, ne s'est jamais démenti depuis son origine.

Fondé en 1901 par le professeur Eugène Pittard, qui réunit à la villa Plantamour, dans le parc Mon-Repos, les collections jusque-là disséminées dans plusieurs musées, le Musée d'ethnographie se trouve à l'étroit dès la fin de l'entre-deux-guerres. Il est installé dans l'ancienne école qu'il occupe toujours actuellement, au boulevard Carl-Vogt, au cours de la Seconde Guerre mondiale. En 1976, il gagne un peu d'espace avec l'ouverture d'une annexe, à Conches, pour certaines expositions.

Son fondateur lui a consacré beaucoup d'énergie jusqu'à sa mort, en 1962, s'efforçant de faire bénéficier cette institution de l'afflux de personnalités étrangères attirées à Genève par la Société des Nations et les autres organisations internationales.

Depuis les années 60, le Musée d'ethnographie est confronté de manière toujours plus marquée à l'exiguïté et à l'inadéquation de ses locaux d'exposition, de conservation et de dépôt. Les quelque 80 000 objets de collection, 50 000 photographies anciennes et des milliers d'autres documents se rapportant aux civilisations du monde, sans parler des 28 000 volumes de sa bibliothèque, ne peuvent pas être conservés, étudiés ni mis à la disposition du public dans des conditions normales.

C'est pourquoi, dès les années 80, une série d'études, restées sans suite jusqu'à la dernière en date, ont été entreprises pour doter le Musée d'ethnographie d'un bâtiment adéquat.

2. Un nouveau Musée d'ethnographie, à quel endroit?

Au chemin de l'Impératrice ou au Palais Wilson?

En 1983, le Conseil administratif sollicite et obtient du Conseil municipal un crédit d'étude de 1,3 million de francs en vue de la construction d'un nouveau Musée d'ethnographie. Le choix du site se porte sur une partie des parcelles récemment acquises le long du chemin de l'Impératrice. Deux variantes sont également évoquées: sur la parcelle de l'actuel Musée d'ethnographie et dans le Palais Wilson.

Entre 1984 et 1989, le Conseil municipal décide d'abord d'implanter le nouveau musée au chemin de l'Impératrice, mais demande aussi par voie de motion une étude au Palais Wilson. Le Conseil administratif décide d'examiner les deux

options en parallèle. Il sollicite ensuite un crédit d'étude complémentaire de 560 000 francs destiné à l'élaboration du projet définitif sur le site du chemin de l'Impératrice. Survient l'incendie du Palais du désarmement qui remet en cause l'option du Palais Wilson. Finalement, le Conseil municipal décide de renoncer à la poursuite des études relatives au chemin de l'Impératrice et de sauvegarder la Terre de Pregny. Il adopte le principe de réserver le solde des crédits d'étude à un concours d'architecture dans le secteur Wilson/Châteaubriand. Le périmètre du concours, délimité par les parcelles 1338, 1889 et 3631, prévoit ainsi la construction du Musée d'ethnographie, l'aménagement d'un parc public, d'un jardin Robinson et la couverture du quai Wilson en prolongement du site.

Au Palais Wilson/Châteaubriand, sur l'esplanade Sturm ou ailleurs?

Entre 1991 et 1993, le Conseil administratif souhaite d'abord conduire deux études de faisabilité. La première, dans le secteur Wilson/Châteaubriand, comprend des équipements de quartier (crèche, jardin Robinson) et un groupe scolaire. La deuxième, à la rue Charles-Sturm, prévoit le futur Musée d'ethnographie et un dépôt de voirie (actuellement sur place). Le Conseil municipal refuse dans un premier temps, puis, par voie de motion, invite le Conseil administratif à examiner la réalisation du futur Musée d'ethnographie dans «le périmètre Wilson/Châteaubriand, ou toute autre solution dans notre ville».

Entre-temps, il est prévu d'affecter le Palais Wilson à la Maison de l'environnement. La délégation de l'aménagement et de l'environnement du Conseil administratif envisage alors une dizaine de sites. Parmi eux, trois sont retenus et une étude de faisabilité est menée par l'atelier d'études du Service d'architecture: sur l'esplanade Sturm, dans les anciens ateliers de la SIP et au boulevard Carl-Vogt, en extension du musée actuel. Le Conseil administratif décide ensuite de retenir le site de la place Sturm et charge la Division de l'aménagement et des constructions de préparer une proposition à soumettre au Conseil municipal, dans la perspective de la mise sur pied d'un concours d'architecture. Le département des affaires culturelles est chargé, pour sa part, de fournir l'exposé des motifs à l'appui de cette demande.

3. Travaux préparatoires pour la construction d'un nouveau Musée d'ethnographie à la rue Charles-Sturm

Dès l'automne 1993, le département des affaires culturelles met en place une politique de consultation-concertation avec les différents milieux associatifs concernés. L'objectif de cette première démarche est de présenter le projet d'implantation et de recueillir les avis des associations du quartier et des habitants.

En juin 1994, le Conseil administratif approuve le rapport d'étude et de consultation sur le projet du Musée d'ethnographie à la rue Charles-Sturm, établi par le département des affaires culturelles.

En septembre 1995, le Conseil municipal, conscient de la nécessité de donner à notre ville un musée des civilisations digne de sa vocation internationale et de ses collections, accepte d'affecter une somme de 1 000 000 de francs, prélevée sur le solde disponible des crédits d'étude votés précédemment pour un nouveau Musée d'ethnographie, à l'étude sur concours d'un projet de musée sur l'esplanade Sturm. Dès lors, la procédure suit son cours. Le département des affaires culturelles et le Musée d'ethnographie transmettent l'état brut des besoins. Parallèlement, les associations professionnelles d'architectes sont informées du lancement futur du concours.

Le rapport intermédiaire de mai 1996 traite des dispositions légales relatives au régime des zones, de l'aspect foncier, de la modification du schéma de circulation dans le secteur, permettant le report de la bretelle de liaison entre la rue Ferdinand-Hodler et le boulevard des Tranchées sur la rue Ferdinand-Hodler tout en maintenant les charges de trafic sur cet axe du réseau primaire, conformément au concept de l'Office des transports et de la circulation. L'ensemble des mouvements doit être reporté afin d'assurer le bon fonctionnement du carrefour, ce qui modifie définitivement la configuration de la place Emile-Guyénot. L'étude de circulation préconise en outre l'amélioration des traversées piétonnes du carrefour afin de consolider les liaisons entre les musées. Liberté est laissée aux concurrents de proposer une passerelle entre la rue Charles-Sturm et la promenade de l'Observatoire. L'aspect patrimonial est abordé avec l'archéologue cantonal. Ledit rapport rend compte également des besoins du musée, quasiment fixés à cette date, tout comme le programme du dépôt de la voirie. Les problèmes d'accès au musée, tant concernant les véhicules que les piétons, sont mis à l'examen, et une étude du concept énergétique est engagée en collaboration avec le Service de l'énergie de la Ville de Genève, afin de rendre les concurrents attentifs aux questions environnementales et énergétiques.

Cette somme de travail trouve sa concrétisation en octobre 1996 avec l'approbation, par le jury, du règlement et cahier des charges du concours d'architecture en vue de la construction d'un nouveau Musée d'ethnographie sur l'esplanade Sturm.

4. Le concours d'architecture

Le 29 novembre 1996, date limite pour les inscriptions, 414 bureaux d'architectes ont manifesté leur intérêt pour ce concours, dont 14 bureaux étrangers invi-

tés à participer aux mêmes conditions que les architectes suisses, à savoir sans rémunération. Les projets doivent être rendus le 7 avril 1997 à 16 heures au plus tard, les maquettes étant remises le 28 du même mois.

Du 20 au 28 avril 1997, les experts prennent connaissance des 220 projets rendus, et le 5 mai, le jury entame ses délibérations pour rendre son jugement le 9 mai, attribuant 8 prix d'une valeur de 163 000 francs et deux mentions pour un montant de 37 000 francs. Le jury recommande en outre au maître de l'ouvrage de confier un mandat d'étude aux architectes des deux premiers projets primés.

5. Le projet lauréat

Quant au projet lauréat, le jury le décrit notamment en ces termes:

«Le musée dans la ville

»L'idée de ce projet consiste en un grand plan allongé vitré (la terrasse), géométriquement contrôlé, qui borde un parc de type mail, le long de la rue Sturm.

»Un bâtiment d'entrée signale cette présence vers la ville basse.

»C'est une intervention claire et harmonieuse, d'une grande efficacité, qui articule magistralement les deux parties de la ville, haute et basse, et installe un lieu de calme et de paix dans un espace urbain complexe.

»Le long de la rue Ferdinand-Hodler, un alignement planté dégage un espace généreux au profit des immeubles alentours et accompagne le mur de soutènement de la terrasse, qui réinterprète la présence des anciens murs de fortifications.

»La qualité de projet se situe dans la confrontation entre l'élément naturel (nouveau parc le long de la rue Sturm) et l'élément artificiel (la terrasse).

»Fonctionnement général

»L'idée très forte et simple du projet est cohérente avec le langage architectural: cette qualité présente à l'extérieur se retrouve à l'intérieur du musée.

»La grande terrasse vitrée illuminée de l'intérieur laisse entrevoir les salles du musée.

»Les lieux d'exposition ne comportent donc qu'un seul niveau, totalement libre. Sous cette immense dalle de verre se distribue une série de pièces/coffrets autonomes, de divers formats, qui décrivent des parcours interstitiels irréguliers.

»A l'intérieur de ces espaces d'intimité muséographiques, tout un programme peut se développer dans l'unité en même temps que dans la différence.

»C'est une des originalités principales de cette proposition qui ne connaît, semble-t-il, pas d'équivalent dans le domaine de l'ethno-muséographie.»

Enfin, dans ses conclusions générales, le jury déclare: «Le concours a démontré la capacité de construire à la rue Sturm un bâtiment public de qualité dont le rayonnement est appelé à dépasser largement le lieu de son implantation».

6. Etude de la réalisation du projet lauréat

Dans sa séance du 4 juin 1997, le Conseil administratif mandate les lauréats, soit L'Atelier d'architecture, MM. Hunger, Monnerat et Petitpierre, architectes EPF, pour développer un avant-projet partiel devant conduire au dépôt d'une demande préalable d'autorisation de construire.

Le 10 mars 1998, sur proposition du Conseil administratif, le Conseil municipal vote un crédit de 2 428 000 francs destiné à couvrir les frais d'étude du projet de construction du musée jusqu'à l'établissement du devis général.

A partir de cette date, le groupe de travail composé des représentants du département des affaires culturelles, du Musée d'ethnographie, du Service d'architecture et des architectes mandatés se réunit régulièrement pour établir le programme définitif.

Les ingénieurs spécialisés mandatés se mettent également au travail sous la direction du Service de l'énergie, des architectes et du Service d'architecture afin d'élaborer les solutions techniques. De leur côté, les ingénieurs civils cherchent très rapidement les meilleures solutions liées aux problèmes statiques et énergétiques posés par la dalle de verre.

Parallèlement, grâce au crédit d'étude de 300 000 francs voté par votre Conseil le 11 février 1998, débute l'étude d'aménagement des abords du musée et de circulation.

La procédure de changement de zone mise à l'enquête publique le 16 septembre 1998 fait notamment l'objet d'une remarque de l'Association des habitants du centre et de la vieille-ville (AHCVV) qui se détermine favorablement pour la construction du musée mais demande la suppression de la bretelle de liaison sans modification du gabarit de la rue Ferdinand-Hodler.

Afin de prendre en considération les remarques de l'AHCVV, une étude de circulation est réalisée.

Celle-ci rejoint la préoccupation des Transports publics genevois de réexaminer le parcours de la ligne de bus 1.

L'étude prend en compte un ensemble de carrefours afin de mesurer, d'une part, les effets des hypothèses sur le carrefour Emile-Guyenot lui-même, mais également, d'autre part, sur les autres carrefours, de Rive à Contamines et de Villerouse aux Tranchées.

L'étude considère plusieurs variantes, qui sont développées en collaboration avec les services cantonaux concernés. Finalement, la Ville de Genève retient celle qui consiste à supprimer la bretelle de liaison actuelle, avec maintien des mouvements de «tourner à droite» pour les transports individuels et, surtout, un report des lignes de bus qui utilisent actuellement les rues des Glacis-de-Rive et Ferdinand-Hodler dans la rue Adrien-Lachenal.

Cette solution doit encore recevoir l'approbation formelle de l'Office des transports et de la circulation.

7. Recherches d'économies

Dès janvier 1999, il apparaît que le programme engendre un coût très élevé pour le musée. Différentes variantes de réduction des coûts sont évoquées: suppression de l'espace prévu pour accueillir le département d'anthropologie de l'Université, suppression de l'espace prévu pour accueillir les Ateliers d'ethnomusicologie, suppression de la salle polyvalente de spectacle, des ateliers, réduction du programme pour le dépôt de voirie, suppression de l'abri PC. Pour affiner les coûts, un appel d'offres pour la dalle de verre est lancé.

Le 17 août 1999, l'Atelier d'architecture remet à la Ville de Genève un devis général se montant à 87 millions pour la construction du musée proprement dit, auxquels il faut ajouter 10 millions pour les modifications de routes en surface et en sous-sol (collecteurs séparatifs).

Des baisses de coût sont aussi envisagées par une réduction des dimensions de la construction, sans renoncer à l'un ou l'autre des éléments du programme: le volume du projet passe de 93 000 m³ à 67 700 m³. Une réalisation en deux étapes est même envisagée, mais se révèle plus coûteuse et plus contraignante. Les aménagements routiers sont complètement revus et seuls subsistent les travaux en surface. Les élargissements de gabarits et les travaux en sous-sol sont abandonnés. Une économie de 25 millions (cf. point 9, lettre B) est ainsi envisageable.

8. Le choix du Conseil administratif

Les efforts déployés en vue de réduire le coût du projet placent le Conseil administratif devant plusieurs options. Certaines sont d'emblée écartées (car elles remettent en cause tant le programme que le concept architectural), d'autres encore affinées.

Après plusieurs mois d'études, un récapitulatif des différentes solutions envisageables est réalisé, permettant ainsi de comparer les avantages et les inconvénients de chacune des options étudiées. Le choix du Conseil administratif se porte sur la variante la moins coûteuse, dite 2A. Ce choix est déterminé, d'une part en fonction des capacités d'investissement de la Ville, d'autre part en raison du fait que cette solution, non seulement respecte le concept architectural, mais permet également de sauvegarder le programme initial.

La réalisation d'une variante plus onéreuse (variante 2), voire même de la variante la plus ambitieuse (variante 1), ne pourra être envisagée que si un financement complémentaire extérieur est apporté par des partenaires publics et/ou privés.

9. Présentation des variantes en relation avec le projet lauréat et le Musée d'ethnographie actuel

La démarche exposée dans les points précédents permet de comprendre l'origine des variantes qui sont finalement au nombre de trois.

Le projet lauréat a fait l'objet de l'étude de réalisation. Pour limiter les coûts, ce projet a été réduit dans ses dimensions, ce qui donne la variante 1.

La recherche de coûts inférieurs a conduit à la variante 2 à la suite de nouvelles réductions, essentiellement en termes techniques et de dimensions, puis à la variante 2A, à la suite de modifications en termes techniques uniquement.

Voici maintenant les principales caractéristiques du musée actuel, du projet lauréat et des trois variantes retenues.

A) *Le musée actuel (boulevard Carl-Vogt et Conches) et le projet lauréat*

Fonctions	surfaces, m ²	
	musée actuel	projet lauréat
Accueil, boutique	126	334
Espaces d'exposition	1 294	4 000
Salle polyvalente	56	429
Brasserie ethnographique		200
Services pédagogiques	30	162
Associations	12	210
Médiathèque	191	843
Administration	143	230
Service scientifique	129	421
Services techniques	450	1 684

<i>Fonctions</i>	<i>surfaces, m²</i>	
	<i>musée actuel</i>	<i>projet lauréat</i>
Locaux techniques	76	500
Dépôts collections	1 000	3 800
Dépôts collections extérieurs (loués)	1 500	
Département d'anthropologie (Université)		891
Ateliers d'ethnomusicologie		322
Total surfaces nettes	<u>5 007</u>	<u>14 026</u>

Ce tableau montre que le projet lauréat permet de donner de l'espace aux fonctions existantes du musée actuel et de supprimer les dépôts extérieurs loués pour les collections, mais présentant de mauvaises conditions de conservation. Il permet aussi d'incorporer de nouvelles fonctions, telle la brasserie ethnographique. Il permet enfin d'accueillir les Ateliers d'ethnomusicologie qui doivent jouer un rôle important dans le concept du nouveau musée, ainsi que le département d'anthropologie de l'Université, qui sera locataire et qui travaille en relation étroite avec le musée sur le plan scientifique.

B) *Les variantes 1, 2 et 2A*

Voici tout d'abord les principales dimensions:

<i>Bâtiment musée-expositions-dépôts</i>	<i>Variante 1</i>	<i>Variante 2</i>	<i>Variante 2A</i>
longueur	218,60 m	218,60 m	218,60 m
largeur	19,60 m	16,20 m	16,20 m
hauteur de la salle d'exposition	7 m	5,50 m	5,50 m

<i>Bâtiment services-administration</i>	<i>Variante 1</i>	<i>Variante 2</i>	<i>Variante 2A</i>
longueur	55,80 m	55,80 m	55,80 m
largeur	12 m	12 m	12 m
nombre d'étages/niveaux	8	7	7

<i>Fonctions</i>	<i>surfaces, m²</i>		
	<i>Variante 1</i>	<i>Variante 2</i>	<i>Variante 2A</i>
Accueil, boutique	177	177	177
Espaces d'exposition	3 680	2 940	2 940
Salle polyvalente	305	260	260
Brasserie ethnographique	210	210	210
Services pédagogiques	75	75	75
Associations	30	30	30
Médiathèque	526	400	400
Administration	195	195	195

<i>Fonctions</i>	<i>surfaces, m²</i>		
	<i>Variante 1</i>	<i>Variante 2</i>	<i>Variante 2A</i>
Service scientifique	160	160	160
Services techniques	833	740	740
Locaux techniques	754	754	754
Dépôts collections	2 600	1 800	1 800
Dépôts collections extérieurs (loués)		(800)	(800)
Département d'anthropologie (Université)	850	850	850
Ateliers d'ethnomusicologie	197	197	197
Total surfaces nettes	10 592	8 788	8 788
Dépôt voirie localisé dans le musée		600	600

Voici maintenant les coûts des trois variantes;

<i>Crédits</i>	<i>Montants</i>		
	<i>Variante 1</i>	<i>Variante 2</i>	<i>Variante 2A</i>
Musée, services et administration	90 293 000	73 378 000	70 920 600
Aménagements extérieurs	1 794 000	1 889 000	1 842 500
Ameublement et muséographie	5 464 000	5 017 500	3 841 200
Crédits d'étude déjà votés pour dito	(4 288 000)	(4 288 000)	(4 288 000)
Total Musée	93 263 000	75 996 500	72 316 300
Aménagement des trottoirs	983 700	983 700	983 700
Crédit d'étude déjà voté pour dito	(300 000)	(300 000)	(300 000)
Dépôt de voirie dans bâtiment séparé	4 255 000		
Total opération	98 201 700	76 680 200	73 000 000
fourchette d'estimation	+/- 10%	+/- 25%	+/- 25%

Sur la base de ces tableaux, on constate qu'une économie de plus de 20 millions est réalisée par le passage de la variante 1 à la variante 2. Cette économie provient de la réduction du volume du bâtiment et des installations techniques.

Entre la variante 2 et la variante 2A, une économie supplémentaire de l'ordre de 3,7 millions est obtenue moyennant des choix techniques uniquement (matériaux et installations). L'économie globale réalisée entre la variante 1 et la variante 2A est donc de 25 millions, dont 4,5 millions pour le déplacement du dépôt de la voirie.

C) Mesures prises pour passer de la variante 1 à la variante 2

- Réduction de la hauteur de l'espace d'exposition de 7 à 5,5 mètres, ce qui entraîne la suppression d'un niveau dans le bâtiment administratif;
- réduction de la largeur du volume du musée de 19,60 à 16,20 mètres;

- remplacement d'une partie de l'esplanade en verre structurel par du verre protégé par des caillebotis en bois;
- incorporation du dépôt de voirie dans le volume du musée, côté boulevard Helvétique.

D) *Conséquences du passage de la variante 1 à la variante 2*

- Diminution des surfaces d'exposition 20%
- diminution des surfaces de la salle polyvalente 15%
- diminution des surfaces de la médiathèque 24%
- diminution des surfaces des services techniques 11%
- diminution des surfaces des dépôts pour les collections et nécessité de louer des dépôts à l'extérieur 31%
- entrée commune pour le dépôt de voirie et les livraisons du musée.

Le programme de départ est sauvegardé, même si ces mesures réduisent les possibilités du musée, notamment pour la médiathèque, élément clé dans les développements en termes de techniques et de supports d'information, pour l'espace d'exposition et pour les dépôts de collections.

De surcroît, l'extension des dépôts par extraction future du dépôt de voirie est techniquement réalisable mais nécessitera de nouveaux investissements.

E) *Mesures prises pour passer de la variante 2 à la variante 2A*

- La structure composite des parois des salles-coffrets est remplacée par du bois massif autoportant;
- le plafond des salles-coffrets est remplacé par une structure légère et qui permet à l'air de circuler;
- simplification des équipements électriques dans le musée;
- simplification des équipements techniques de la salle polyvalente;
- simplification de la façade d'entrée et des fenêtres du musée;
- simplification de l'aménagement des espaces de bureaux.

F) *Conséquences du passage de la variante 2 à la variante 2A*

Aux conséquences mentionnées sous lettre C) s'ajoutent les effets suivants:

- modification du système de climatisation dans le volume servant aux expositions;

- uniformisation du climat dans l'ensemble des espaces d'exposition. Réduction de la distinction acoustique entre l'intérieur et l'extérieur des salles-coffres;
- perte de possibilités et de souplesse d'exploitation de la salle polyvalente et nécessité de louer des équipements techniques au coup par coup, en fonction de besoins particuliers.

Le programme de départ est toutefois sauvegardé et l'extension des dépôts par extraction future du dépôt de voirie est techniquement réalisable, comme mentionné ci-dessus.

10. Nouveau Musée d'ethnographie: les enjeux et les points forts

Enjeu patrimonial.

La Ville de Genève est détentrice d'un trésor ethnographique lié à son ouverture exceptionnelle et ancienne sur le monde. Les collections en provenance de l'Inde, de la Chine, de l'Amazonie, de l'Afrique occidentale, de la région Rhône-Alpes, pour ne prendre que les principales, ont une réputation internationale. La valeur de l'ensemble est inestimable sur le plan financier, considérable sur les plans culturel, artistique et scientifique.

Malheureusement, comme indiqué plus haut, ces merveilles dorment dans des dépôts difficilement accessibles et inadaptés en matière de conservation. Elles se détériorent de manière irrémédiable. La Ville de Genève a le devoir de conserver ce patrimoine, non seulement en regard de la collectivité locale, mais aussi de l'humanité toute entière.

Le nouveau musée répond à cet enjeu.

Enjeu scientifique

Les collections du Musée d'ethnographie, dans les conditions actuelles de stockage et de conservation, ne sont pas inventoriées intégralement. Le travail scientifique de recherche sur les collections ne peut pas s'effectuer de manière aisée et satisfaisante. Il est toutefois indispensable pour rendre accessible au public (chercheurs, spécialistes et grand public) la connaissance des cultures dont témoignent tous ces objets et autres documents collectés au cours du temps.

En outre, l'intégration du département d'anthropologie de l'Université au sein du nouveau musée permet de resserrer une relation de collaboration scientifique indispensable aux deux institutions et qui existait de manière forte au moment de la fondation du Musée d'ethnographie par le professeur Eugène Pittard.

Le nouveau musée répond à cet enjeu.

Enjeu de diffusion des connaissances dans le public

La part des collections exposées actuellement est estimée à 3%. Les locaux d'exposition sont trop exigus et inadaptés au développement d'une muséographie qui soit à la hauteur de la valeur des collections. De plus, il faudrait des équipements spécifiques pour développer la diffusion vers les enfants et le jeune public. Le musée actuel n'a pas de véritable médiathèque pour mettre à disposition l'information sur différents supports tels que livres, revues, vidéos, CDs, CDroms, bornes interactives, etc.

Le nouveau musée répond à cet enjeu.

Enjeu socioculturel et de communication

Au-delà des fonctions caractéristiques d'un musée, le nouveau Musée d'ethnographie est conçu comme un lieu de rencontre, d'échanges et de dialogues entre les cultures vivantes, présentes et représentées à Genève.

Le nouveau musée est ainsi, par ses équipements et ses espaces spécifiques, l'un des instruments dont se dote la Ville de Genève pour développer les liens sociaux et assurer une coexistence harmonieuse entre les différents groupes de population: Genevois, Confédérés, Français frontaliers, résidents étrangers provenant de quelque 150 pays, internationaux en mission ou de passage.

Enjeu urbanistique

L'état actuel de l'esplanade Sturm est celui d'une friche urbaine. La surface actuelle est parsemée de baraquements provisoires installés il y a une cinquantaine d'années et qui ne sont plus utilisés que de manière marginale. De plus, l'espace n'est pas véritablement accessible au public, ni aménagé en zone de détente.

La construction du nouveau musée va permettre de valoriser le site, tout en l'ouvrant au public. L'arborisation actuelle se retrouvera sur le mail prévu à la rue Charles-Sturm et le long de la rue Ferdinand-Hodler, ainsi que sur la place Emile-Guyénot. L'esplanade constituée par le musée et soutenue par ses façades marquera de manière franche l'extrémité du plateau des Tranchées. L'insertion du bâtiment dans le paysage urbain fera disparaître la zone de friche actuelle.

Enjeu touristique

Le nouveau Musée d'ethnographie n'est pas une infrastructure banale, située dans un lieu quelconque. Développé selon un concept contemporain, il présente un caractère dynamique et convivial et marque une ouverture culturelle digne de Genève. Il vient compléter un ensemble de musées déjà attractif sur le plan touris-

tique en créant une continuité du Musée de l'horlogerie au Musée Rath en passant par le Muséum d'histoire naturelle, puis le Musée d'art et d'histoire et la Maison Tavel (sans compter les musées privés situés dans le périmètre). On a ainsi une véritable promenade des musées, ouverte au cheminement piétonnier.

Enjeu économique

La construction d'un nouveau musée de cette importance représente des commandes et un volume de travail appréciable pour divers corps de métiers, et cela sur plusieurs années. Les activités du nouveau musée offriront aussi des possibilités d'emploi dans le domaine culturel de manière plus durable.

Pour résumer, la construction du nouveau Musée d'ethnographie répond de manière appropriée et exemplaire aux objectifs suivants:

- conserver et valoriser un patrimoine inestimable et actuellement menacé;
- mettre ce patrimoine à disposition de la population;
- développer la recherche scientifique dans le domaine de l'ethnographie;
- offrir à chacun l'opportunité de mieux connaître ses racines, sa culture ainsi que celle des autres;
- mettre en valeur et en perspective la diversité culturelle et l'unité du genre humain;
- favoriser les rencontres et les échanges entre les communautés par le biais de manifestations, d'animations et de fêtes;
- mettre en évidence le caractère pluriculturel exceptionnel de Genève;
- contribuer au rayonnement et à l'image de la cité et de la région.

11. Présentation détaillée de la variante retenue par le Conseil administratif pour la demande de crédit

Description de l'ouvrage

Situation actuelle

L'esplanade Sturm appartient à l'ensemble urbain du quartier des Tranchées et marque la limite du plateau sur le front nord-est. Une forte dénivellation à l'angle du boulevard Helvétique et de la rue Ferdinand-Hodler sépare la haute de la basse ville. Elle articule, au même titre que la place Emile-Guyénot, les quartiers de la Vieille-Ville, de Malagnou, de Contamines et de Rive.

La parcelle est actuellement occupée par des pavillons scolaires provisoires implantés dans les années 1950 ainsi que par un dépôt de voirie composé de 2 bâtiments situés aux extrémités du site.

Mis à part deux liaisons piétonnes permettant de relier le quartier de Rive à celui des Tranchées, son accès au public est fortement limité.

Lors des travaux ébauchés au début du siècle pour la construction d'un musée d'histoire naturelle, une partie de l'esplanade a été creusée puis remblayée, compte tenu de l'abandon du projet.

Dans le cadre du concours organisé par la Ville de Genève pour la construction du nouveau Musée d'ethnographie, le programme relevait le fait que l'esplanade Sturm était particulièrement propice à l'implantation du nouveau musée, car son aménagement permettrait de mettre en valeur un lieu offrant des opportunités en matière de parcours public et de promotion culturelle.

Etant donné la proximité du Musée d'art et d'histoire et du Muséum d'histoire naturelle, le nouveau musée s'intègre dans un espace jalonné d'équipements culturels. Sa situation spécifique, en bordure de la Vieille-Ville et entourée d'espaces verts, permet de créer une continuité d'espaces publics favorisant les liaisons piétonnières entre les quartiers de la basse et haute ville et les quartiers résidentiels.

Aspects architectural et urbanistique

Dans le panorama des musées genevois, le nouveau Musée d'ethnographie prend une place particulière par son impact dans un milieu urbain complexe. Le nouveau musée vient s'insérer entre le Musée d'art et d'histoire, et le Muséum d'histoire naturelle. Chacun de ces musées se met en scène avec son propre espace extérieur: le Musée d'art et d'histoire face à la promenade de l'Observatoire, le nouveau Musée d'ethnographie avec son esplanade et son mail planté d'une triple allée d'arbres, le Muséum dans le parc de Malagnou.

Une passerelle reliant la promenade de l'Observatoire à la rue Charles-Sturm ainsi que la suppression de la bretelle de la place Emile-Guyénot complètent et favorisent le parcours pédestre entre la promenade de l'Observatoire et le parc de Malagnou. L'espace d'agrément le long du nouveau musée, l'esplanade Sturm, est rendue au public.

Caractéristiques de l'ouvrage et descriptif des travaux

Organisation générale

Le projet se caractérise par un grand volume partiellement enterré, qui délimite clairement la fin du quartier des Tranchées en reprenant les alignements donnés par le boulevard Helvétique et le boulevard des Tranchées. Le mur se

dégageant le long de la rue Ferdinand-Hodler et du boulevard Helvétique dénote, par sa structure verticale et ses ouvertures, sa fonction de mur de soutènement habité, réinterprétant la présence des anciens murs de fortification.

Le long de la rue Ferdinand-Hodler, un alignement planté d'arbres dégage un espace généreux au profit des immeubles alentour et accompagne le mur de soutènement de l'esplanade. Les relations piétonnières entre la basse et la haute ville sont maintenues par la création d'un escalier le long de ce mur.

La toiture de ce volume, composée d'une dalle en verre, se trouve dans la continuité du plateau des Tranchées. Accessible de plain-pied, elle laisse deviner la profondeur de son volume et entrevoir les salles d'expositions. C'est ici que se dérouleront les événements culturels extérieurs, liés au nouveau Musée d'ethnographie. De là le titre donné au projet lauréat du concours d'architecture: L'Esplanade des mondes.

Au volume du musée s'accroche le bâtiment administratif. Il est le signe urbain de cette présence en ville. Pourtant, par son gabarit et sa matérialisation, ce bâtiment affiche son autonomie face aux structures urbaines environnantes et se détache en affirmant un événement ponctuel et particulier qu'est le nouveau Musée d'ethnographie.

Avec son avant-toit et sa façade sud vitrée, à l'image d'une vitrine verticale où s'affichent les diverses fonctions publiques du musée, le bâtiment s'approprie toute l'esplanade et signale le positionnement de l'entrée. L'esplanade, lieu de détente et d'échanges culturels pour les habitants et les visiteurs, devient le parvis du musée.

Au nord-est, la façade ponctuée de fenêtres confère au bâtiment un aspect solide face à la rue Ferdinand-Hodler, reprenant ainsi l'expression des bâtiments sur la rue Charles-Sturm.

De l'esplanade, on entre dans le foyer. Lieu d'accueil des visiteurs, il est l'interface entre toutes les activités liées au musée. Du foyer, un escalier descend à l'espace d'exposition, lieu de référence des cultures.

L'espace d'exposition a 218 mètres de long sur 16,20 mètres de large et 5,50 mètres de haut. Il se développe sur un seul niveau où se distribue une série de salles-coffrets, de divers formats, délimitant un parcours ponctué de resserrments et d'espaces ouverts. Le visiteur est libre de choisir son chemin au gré de sa curiosité. La salle polyvalente s'intercale entre les espaces d'expositions temporaires et les expositions permanentes, en lien avec les activités du musée.

L'éclairage zénithal de la dalle en verre baigne cet espace de lumière naturelle dont les variations journalières sont perceptibles. Les objets, ainsi exposés, sont confrontés au monde extérieur, rappelant aux visiteurs qu'ils ont été sortis de leur contexte.

Les salles-coffrets, dont les surfaces varient entre 90 et 250 m², sont des espaces d'intimité muséographique où les thématiques peuvent se développer dans l'unité en même temps que dans la différence.

Une liberté totale d'aménagement permet d'imprimer à chaque salle une atmosphère précise, particulière. Les salles-coffrets peuvent être réorganisées indépendamment, sans interférer avec le parcours de la visite. L'éclairage artificiel offre un contrôle précis de la lumière et garantit une préservation adéquate des objets exposés.

Programmes des locaux

Les activités autres que l'exposition et le dépôt sont rassemblées dans le bâtiment administratif, qui comporte sept niveaux dont trois en sous-sol.

Le rez-de-chaussée est en relation avec l'esplanade et contient l'accueil, la boutique, la brasserie ethnographique et la médiathèque qui se développe encore sur deux niveaux inférieurs, le long de l'escalier d'accès à l'espace d'exposition.

Le premier étage est un espace semi-public qui accueille les Ateliers d'ethnomusicologie, une partie du département d'anthropologie de l'Université, ainsi qu'une salle de cours.

Le deuxième étage est occupé par le département d'anthropologie de l'Université, qui partage la cafétéria et la salle de réunion avec les services du musée.

Le troisième étage rassemble l'administration, le service scientifique et le service pédagogique.

Dans les trois étages inférieurs se répartissent les services techniques du musée composés d'un atelier général, d'un laboratoire de photographie, d'une halle de montage des expositions en relation directe avec l'espace d'exposition temporaire, d'un local de menuiserie, d'un local de peinture, ainsi que de vestiaires et de dépôts. On y trouve encore les installations techniques ainsi que les vestiaires et les dépôts de la brasserie.

Les circulations verticales sont alignées le long de la façade nord-est et comprennent un escalier principal, un monte-charge pour les liaisons internes, ainsi qu'un ascenseur public.

Sous l'espace d'exposition se trouve le niveau des dépôts, en liaison directe avec le 3^e sous-sol du bâtiment administratif. Le dépôt de voirie, accessible par une rampe depuis le boulevard Helvétique, occupe l'autre partie du sous-sol. Le programme de la voirie comprend les espaces communs ainsi que le parking des véhicules spécifiques et les rangements.

Les accès de livraison du musée se font à travers le dépôt de voirie.

Les matériaux et la mise en œuvre

Le thème du nouveau Musée d'ethnographie et le lieu très particulier de son implantation, au cœur même de la ville, exigent un choix de matériaux qui tienne compte à la fois du contexte, de la fonction publique du bâtiment et de son contenu.

Le contexte nous rappelle la présence des murs de fortification. Le thème nous amène à considérer des matériaux de mise en œuvre simples mais travaillés de manière noble en utilisant au mieux leurs propriétés.

Le verre dépoli compose l'esplanade des mondes, le béton teinté dans la masse structure le bâtiment et les murs, le bois s'exprime dans les fenêtres, la structure de la façade sud, les salles-coffrets et le mobilier.

Concept environnemental

Le projet s'inscrit dans une stratégie globale de développement durable. Au-delà de l'utilisation rationnelle des énergies et de l'eau, comme du choix fonctionnel des matériaux de construction et du large recours à la lumière naturelle, le projet offre des espaces de vie et de rencontres culturelles, génératrices de liens sociaux.

Intégration architecturale

Une attention particulière est portée au choix des matériaux de construction. Une vision globale de la vie des matériaux depuis la construction jusqu'à la démolition du bâtiment a été développée. L'accent sera mis sur la gestion des déchets de construction. L'utilisation des matériaux indigènes sera privilégiée, notamment avec l'emploi du bois régional pour la construction des salles-coffrets d'exposition.

Aménagement extérieur

Sur le plan de l'aménagement extérieur (création d'une toiture végétalisée sur le bâtiment administratif, d'un mail avec sa surface perméable et ses 75 arbres, d'une rangée d'arbres le long de Ferdinand-Hodler et arborisation de la place Emile-Guyénot), le projet souligne la volonté d'intégration architecturale dans le paysage urbain et la création d'un espace public de qualité.

Récupération d'eau de pluie

Les 3800 m² de l'esplanade offrent une surface de choix pour collecter et récolter l'eau de pluie. Une étude technico-économique montre la rentabilité de

l'installation d'un réservoir de 150 m³, avec son groupe de filtration/désinfection et de surpression, ce qui permettra de couvrir les 90% de la consommation de la voirie pour le nettoyage des rues dans cette zone.

Concept énergétique

Remarque préliminaire

Le présent descriptif est basé sur l'étude détaillée qui a été réalisée sur le premier projet du nouveau Musée d'ethnographie dans ses dimensions initiales (variante 1), avant les réductions de programme opérées par les différents mandataires sur demande du maître de l'ouvrage (variantes 2 et 2A). Ces modifications ont suffisamment d'implications pour imposer des compléments d'études techniques afin de valider les dimensions des installations, les bilans énergétiques et financiers avancés. C'est donc une description des concepts sans chiffres (ou à titre indicatif) qui est donnée ici.

Introduction

Le concept énergétique et environnemental du nouveau Musée d'ethnographie a fait l'objet d'une attention particulière.

En effet, dès la phase du concours d'architecture, le maître de l'ouvrage a annoncé clairement que le projet devait être efficient dans ces domaines.

Les concurrents devaient exprimer leurs réponses architecturales face aux quatre grandes stratégies, du chaud, du froid, de l'éclairage naturel et de l'eau ainsi que sur leur utilisation rationnelle.

Le projet lauréat faisait partie dans ce domaine des projets dits «moyens», c'est-à-dire qui n'offraient pas, au premier abord, entière satisfaction, mais qui, après améliorations, sans transformation fondamentale de leur architecture, seraient des projets viables. Pour ledit projet, le défi technique majeur résidait dans le traitement thermique d'une dalle de verre horizontale faisant office de toiture du bâtiment d'exposition.

Au vu de la complexité du projet, le maître de l'ouvrage s'est entouré de mandataires de qualité et d'expérience travaillant selon une nouvelle méthode de planification et de coordination.

Méthode de planification et de coordination

L'élaboration du concept est basée sur une nouvelle méthode développée sous l'égide de l'Office cantonal de l'énergie et appliquée par le Service de l'énergie de la Ville de Genève.

L'ensemble des acteurs de la conception, de la réalisation, de l'utilisation, de l'exploitation et de la maintenance sont intervenus et ont collaboré dès le début du projet. La conception énergétique et environnementale a été développée en plusieurs étapes, parfois itératives, ce qui a permis de résoudre graduellement des problèmes complexes de façon plus simple et coordonnée. Le recours à des spécialistes et à des outils de simulation s'est fait de manière ponctuelle et judicieuse en fonction de l'avancement du projet et des questions soulevées. Le choix des variantes techniques s'est effectué sur la base d'analyses multicritères, prenant en compte les aspects économiques, énergétiques, techniques, environnementaux, d'intégration architecturale, sociaux et politiques.

Cette démarche a permis, dans le laps de temps imparti, d'obtenir un projet d'excellente qualité, au stade du devis de construction.

Pour chaque choix de procédé ou de solution technique, à savoir la structure de la dalle de verre, les systèmes de production et de distribution d'énergie ainsi que le mode d'automatisation du bâtiment, un minimum de 5 variantes ont été développées et passées au crible des analyses multicritères. Les variantes élaborées ont été orientées et validées par les résultats d'expertises et des simulations (écotoxicologie, hydrologie, physique du bâtiment, éclairagisme).

Sources d'énergie

Les études sur l'environnement du site de construction ont montré qu'il n'y avait aucune possibilité, techniquement et économiquement viable, d'importer de l'énergie en provenance des bâtiments voisins ou d'en exporter à leur destination. Le rapport d'hydrologie montrait que l'utilisation de la nappe phréatique profonde ne pouvait se faire sans risque de pollution par la nappe superficielle. Les énergies primaires nécessaires pour le projet sont donc conventionnelles.

Chauffage: gaz naturel

Froid: électricité

Auto-production partielle d'électricité au moyen d'un couplage chaleur force fonctionnant au gaz naturel.

La dalle de verre

La dalle de verre a fait l'objet d'une attention particulière. Des évaluations et simulations continues tout au long du projet ont abouti à la définition de paramètres thermiques et techniques très fins.

Le défi technique était de trouver un optimum entre les économies d'énergie en assurant une bonne isolation thermique et une bonne protection contre le

rayonnement solaire tout en garantissant une pénétration et une perception de la lumière, comme désiré par les architectes, avec une grande maîtrise de la quantité de lumière (énergétique) reçue par les œuvres.

Sans entrer dans les détails constructifs, en finalité, la dalle proposée sera composée d'une couche de verre porteur dite «verre structurel», d'un espace ventilé dit «le ciel» où se trouvent une protection solaire mobile et une couche de structure isolante transparente dite «faux plafond». Çà et là sur la surface de la dalle, des «radeaux» en bois seront intégrés et permettront le remplacement de la protection mobile par des caillebotis en bois; cela réduira considérablement la surface de verre exposée à l'extérieur.

Production de chaleur et de froid

Après analyses des besoins et contraintes en termes de température, d'humidité et d'éclairage pour la protection et la conservation des œuvres et des personnes, différents systèmes de production, de stockage et de récupération ont été élaborés.

Les besoins finaux définis pour la partie musée sont les suivants:

	<i>hiver</i>	<i>été</i>
température	18 à 22°C	22 à 28°C
humidité	45 à 55%	45 à 55%
lumière limitée à 650 klux/h par année		

Le système retenu est basé sur une production de chaleur découpée en deux parties. Un couplage chaleur force fournira le besoin en bandeau (toute l'année) et produira de l'électricité nécessaire à la production de froid. La chaudière modulante couvrira les besoins de pointe.

La production de froid sera assurée par un groupe à compression directe avec stockage de glace nocturne. Une tour de refroidissement sera installée afin d'évacuer les énergies thermiques résiduelles lors de production de froid, après récupération de chaleur pour la préparation de l'eau chaude sanitaire.

Eléments du système:

- une chaudière à gaz à condensation avec brûleur modulant;
- un couplage chaleur force compact;
- un groupe à compression pour la production d'eau glacée avec récupération de chaleur;
- un système de stockage latent pour énergie accumulée.

Distribution d'énergie

Dans le musée et les salles d'exposition, le système de distribution sera «tout air». Des grilles de ventilation situées dans un plancher technique diffuseront du chaud ou du froid.

Dans le bâtiment administratif, qui n'est pas climatisé, la distribution de la chaleur se fera par des radiateurs avec différentes boucles de distribution. Les prescriptions OPB de confort en termes de bruit n'étant pas respectées (fenêtres ouvertes sur la façade nord comme stipulé par l'écotoxicologie), un système de ventilation double flux (VDF) garantira un renouvellement d'air minimum et servira également de diffuseur de chauffage. L'air frais du système VDF sera préchauffé en mi-saison par l'évacuation de la chaleur comprise dans le «ciel» de la dalle en verre de la zone d'exposition et permettra ainsi des gains substantiels.

Automatisme

L'automatisme sera assuré par des automates programmables de type industriel et de marque identique. Ce système permettra d'intégrer les installations de régulation et de commande du chauffage, de la ventilation et de l'électricité sur le même support de communication.

Les performances énergétiques en quelques chiffres

Bilan énergétique des besoins en énergie (chiffres du projet de base)

La surface de référence énergétique sera d'environ 20 000 m².

Les indices énergétiques seront de:

		<i>Valeurs-cibles</i>	
<i>Climatique</i>	<i>Musée</i>	<i>SIA 380/1</i>	<i>SIA 380/4</i>
– chaud :	230 MJ/m ² an	270 MJ/m ² an	
– froid :	50 MJ/m ² an		
<i>Electricité</i>			
– transport des énergies, exposition et dépôts, chauffage, ventilation, climatisation	70 MJ/m ² an		
– éclairage et équipements de la zone exposition	80 MJ/m ² an		
– éclairage et équipement bâtiment administratif	80 MJ/m ² an		
– Total global	120 MJ/m ² an		150 MJ/m ² an

Les bilans prévisionnels sont très bons et en dessous des valeurs cibles des recommandations SIA 380/1 et 380/4. Ces recommandations fixent par leurs valeurs cibles des objectifs idéaux de consommation pour les bâtiments neufs à construire.

Bilan simplifié et comparatif de production / consommation d'énergie annuelle (à titre indicatif)

Donnée	Unité	Données moyennes en 1998			
		Nouveau Musée d'ethnographie (variante 1)	Musée actuel	Musée d'art et d'histoire Ch.-Galland	Muséum d'histoire aturelle
Energie fossile	kWh/an	1 760 000	306 000	1 555 000	1 340 000
	agent	gaz	mazout	mazout	mazout
	Fr/an	88 000	8 600	34 800	36 300
Electricité	kWh/an	670 000	132 000	613 000	763 000
	Fr/an	134 000	31 900	143 000	165 000
Eau	m ³ /an	1 250	1 100	6 300	14 300
	Fr/an	2 500	3 500	15 700	20 800
Total annuel	Fr/an	224 500	44 000	193 500	222 100
Surface	m ²	20 030	3 165	12 989	22 415
Visiteur	visiteur/an	250 000	30 000	160 000	230 000
Indicateur financier	Fr/visiteur	0,90	1,47	1,21	0,97
	Fr/m ² an	11	14	15	10

Le bilan énergétique et économique par unité de prestations est comparable à celui des autres musées municipaux. Cependant, il est important de remarquer que les conditions de conservation des œuvres seront bien meilleures dans le nouveau musée.

Programme et surfaces

Les surfaces présentées ci-dessous sont le résultat des recherches d'économies. Les réductions de surface ont été réalisées sur la base du projet initial développé jusqu'au devis général. Ces surfaces devront être vérifiées lors d'une étude complémentaire.

Résumé des locaux par étage	m ²	m ²
Etage, affectation		
Niveau 3 ^e étage		545
Service scientifique:		
6 bureaux conservateurs et 5 bureaux assistants	150	

	<i>m²</i>	<i>m²</i>
<i>Administration:</i>		
secrétariat, 7 bureaux	135	
<i>Service pédagogique:</i>		
1 bureau, 1 salle	70	
salle de réunion, association	30	
hall d'étage	55	
dégagements et couloirs	47	
noyau, escaliers, ascenseurs, gaines, sanitaires	58	
Niveau 2 ^e étage		547
<i>Département d'anthropologie de l'Université:</i>		
13 bureaux, professeurs, chargés d'enseignement, doctorants	305	
secrétariat	30	
cafétéria commune	35	
salle de réunion commune	30	
hall d'étage	46	
dégagements et couloirs	43	
noyau, escaliers, ascenseurs, gaines, sanitaires	58	
Niveau 1 ^{er} étage		545
<i>Département d'anthropologie de l'Université:</i>		
7 bureaux, professeurs, chargés d'enseignement, doctorants	140	
salle de cours	70	
<i>Ateliers d'ethnomusicologie:</i>		
2 bureaux, 1 vestiaire, 1 local de rangement	65	
2 salles de danse, 1 salle de musique	125	
hall d'étage	46	
dégagements et couloirs	41	
noyau, escaliers, ascenseurs, gaines, sanitaires	58	
Niveau rez-de-chaussée		557
<i>Hall d'entrée:</i>		
accueil, vestiaire, consigne	110	
boutique, dépôt	55	
<i>Brasserie ethnographique:</i>		
bar, restaurant	100	
cuisine, accès livraison	60	
<i>Médiathèque:</i>		
libre accès, prêt, bureau	120	
local de sécurité	10	
escalier d'accès à l'exposition	42	
noyau, escaliers, ascenseurs, sanitaires	60	

SÉANCE DU 21 MARS 2000 (après-midi)
 Proposition: Musée d'ethnographie

3833

	<i>m</i> ²	<i>m</i> ²
Niveau 1 ^{er} sous-sol		545
<i>Médiathèque:</i>		
libre accès, 2 salles de séminaire	125	
<i>Service technique:</i>		
atelier général, photographie, laboratoire, scanner	230	
<i>Locaux techniques:</i>		
sprinkler, introduction eau	20	
brasserie, dépôt et vestiaires	35	
hall d'étage	50	
escalier d'accès à l'exposition	35	
noyau, escaliers, gaines, ascenseurs, sanitaires	50	
Niveau 2 ^e sous-sol		3945
<i>Bâtiment administratif</i>		525
<i>Médiathèque:</i>		
libre accès, compactus	110	
<i>Accès salle d'exposition:</i>		
hall, toilettes, dépôt matériel, buvette	110	
<i>Services techniques:</i>		
menuiserie, soudure, halle de montage, atelier de peinture	210	
escalier d'accès à l'exposition	15	
dégagements et couloirs	15	
noyau, escaliers, gaines, ascenseurs, sanitaires	50	
voie d'évacuation musée, escalier	15	
<i>Bâtiment musée</i>		3420
<i>Salles d'exposition:</i>		
exposition temporaire, 2 salles-coffrets et espace d'exposition	600	
exposition permanente, 6 salles-coffrets et espace d'exposition	2340	
<i>Salle polyvalente:</i>		
foyer, entrée des expositions	160	
salle, scène	230	
loges, régie, arrière scène	90	
Niveau 3 ^e sous-sol		3805
<i>Services techniques:</i>		
dépôts, vestiaire	60	
locaux technique, chauffage, ventilation	300	
hall d'étage	50	
dégagements et couloirs	15	

	<i>m</i> ²	<i>m</i> ²
noyau, escaliers, gaines, ascenseurs, sanitaires	50	
voie d'évacuation musée, escalier	10	
<i>Dépôt:</i>		
dépôts compactus, archives	1450	
dépôt décors	180	
accueil objets, enregistrement, abri public	100	
dépôt anthropologie, dépôts, atelier	220	
locaux techniques, ventilation	250	
<i>Voirie:</i>		
parking véhicules voiries, matériel	520	
vestiaire, bureau, réfectoire	150	
dégagements et couloirs	420	
voie d'évacuation dépôt	30	

Estimation du coût

Introduction

L'estimation présentée a été établie sur la base du devis général du 17.08.1999, concluant le développement complet des études du projet initial (variante 1). Les montants estimatifs résultent de diminutions de la surface et du volume de certaines parties de l'ouvrage, ainsi que de principes d'économies sur les techniques et les matériaux. Ces montants présentent une marge d'approximation de $\pm 25\%$ (TVA 7,5% incluse).

Les surfaces et principes techniques définitifs seront revus et vérifiés, en tenant compte des conclusions de l'étude complémentaire, afin de garantir un montant ne dépassant pas 73 millions.

Crédit I - Bâtiment du musée, bâtiment administratif et dépôt de voirie

	Fr.	Fr.
1 <u>Travaux préparatoires</u>		3 580 700
11 Déblaiement, préparation du terrain	313 000	
12 Protections, aménagements provisoires	19 600	
13 Installations de chantier en commun	4 800	
14 Adaptation des bâtiments	65 400	
15 Adaptation du réseau de conduites existant	222 100	
17 Fondations spéciales	2 460 000	
19 Honoraires: architecte, ingénieurs civils	495 000	

Proposition: Musée d'ethnographie

	Fr.	Fr.
2 <u>Bâtiment</u>		51 031 700
20 Excavation	2 871 200	
21 Gros-œuvre 1: échafaudage, maçonnerie, béton armé, préfabriqué, charpente	12 533 300	
22 Gros-œuvre 2: menuiseries extérieures, vitrerie, ferblanterie, couverture, étanchéité, peinture extérieure, stores	11 683 000	
23 Installations électriques	3 834 200	
24 Chauffage, ventilation, conditionnement d'air	5 022 500	
25 Installations sanitaires	829 300	
26 Installations de transport: ascenseur, monte-charges	176 000	
27 Aménagements intérieurs 1 plâtrerie, serrurerie, menuiserie intérieure	1 582 300	
28 Aménagements intérieurs 2: revêtements de sols, de parois et de plafonds, peinture intérieure, assèchement du bâtiment, nettoyage	2 774 800	
29 Honoraires: architecte, ingénieur civil, ingénieurs spécialistes CVSE, géomètre, acousticien, physicien, etc.	9 725 100	
3 <u>Equipements d'exploitation</u>		1 209 600
33 Installations électriques	709 700	
34 Chauffage, ventilation, conditionnement d'air	76 300	
35 Installations sanitaires	233 700	
39 Honoraires: architecte, ingénieurs spécialisés CVSE	189 900	
5 <u>Frais secondaires et comptes d'attente</u>		3 347 500
50 Frais de concours et études antérieures	1 243 130	
51 Autorisations, taxes	467 200	
52 Echantillons, maquettes, reproductions documents	954 600	
53 Assurances	118 200	
56 Autres frais secondaires	564 370	
Sous-total 1		59 169 500
55 Prestations du maître de l'ouvrage Honoraires de promotion construction (4% du sous-total 1)		2 366 800
Sous-total 2		61 536 300
54. Intérêts intercalaires sur le crédit de construction ¹ $\frac{61\,536\,300}{2} \times \frac{72}{12} \times 4,75\%$		8 768 900

¹ Pour tenir compte des crédits d'études déjà votés et pour des raisons techniques liées au programme Eurozoom, l'intervalle de temps sur lequel se fonde le calcul effectif des intérêts intercalaires est le suivant: du 1^{er} janvier de l'année au cours de laquelle le crédit de construction est voté à la date de la mise en exploitation des locaux. L'estimation ci-dessus a été faite sur cette base.

Fonds municipal d'art contemporain: 1% du sous-total 2	Fr.	Fr.
		<u>615 400</u>
Sous-total 3		70 920 600
A déduire:		
– Crédits d'études votés:		4 288 000
– 331, voté le 18.10.1983	1 300 000	
– 32, voté le 24.05.1988	560 000	
– 303, voté le 10.03.1998	2 428 000	
Total crédit I		<u> </u>
Bâtiment du musée, bâtiment administratif et dépôt de voirie		66 632 600
<i>Crédit II - Aménagement des trottoirs</i>	Fr.	Fr.
4 <u>Aménagements extérieurs</u>		903 000
47 Aménagement du domaine public		<u> </u>
Sous-total 1		903 000
55 Prestations du maître de l'ouvrage		
Honoraires de promotion construction (4% du sous-total 1)		<u>36 100</u>
Sous-total 2		939 100
54. Intérêts intercalaires sur le crédit de construction ²		
$\frac{939\ 100}{2} \times \frac{24}{12} \times 4,75\%$		44 600
Sous-total 3		<u>983 700</u>
A déduire:		300 000
– Crédit d'étude: 330, voté le 11.02.1998	300 000	<u> </u>
Total crédit II - Aménagement des trottoirs		683 700
<i>Crédit III - Aménagements extérieurs</i>	Fr.	Fr.
4 Aménagements extérieurs		1 730 600
41 Constructions	392 100	
42 Jardins	728 200	
44 Installations	311 100	
45 Conduites de raccordement aux réseaux (à l'intérieur de la parcelle)	5 400	
46 Petites surfaces de circulation	53 800	
49 Honoraires	240 000	<u> </u>
Sous-total 1		1 730 600

² Pour tenir compte du crédit d'études déjà voté et pour des raisons techniques liées au programme Eurozoom, l'intervalle de temps sur lequel se fonde le calcul effectif des intérêts intercalaires est le suivant : du 1er janvier de l'année au cours de laquelle le crédit est voté à la date de la mise en exploitation des locaux. L'estimation ci-dessus a été faite sur cette base.

SÉANCE DU 21 MARS 2000 (après-midi)
 Proposition: Musée d'ethnographie

3837

55 Prestations du maître de l'ouvrage	Fr.	Fr.
Honoraires de promotion construction (4% du sous-total 1)		<u>69 200</u>
Sous-total 2		1 799 800
54. Intérêts intercalaires sur le crédit de construction ³		
$\frac{1\ 799\ 800}{2} \times \frac{12}{12} \times 4,75\%$		<u>42 700</u>
Total crédit III - Aménagements extérieurs		1 842 500
<i>Crédit IV - Ameublement et muséographie</i>	Fr.	Fr.
9. Ameublement et décoration		3 526 000
90 Ameublement et décoration	3 278 500	
99 Honoraires	247 500	<u> </u>
Sous-total 1		3 526 000
55 Prestations du maître de l'ouvrage		
Honoraires de promotion construction (4% du sous-total 1)		<u>141 000</u>
Sous-total 2		3 667 000
54. Intérêts intercalaires sur le crédit de construction ⁴		174 200
$\frac{3\ 667\ 000}{2} \times \frac{24}{12} \times 4,75\%$		<u> </u>
Total crédit IV - Ameublement et muséographie		3 841 200

Récapitulation

Crédit I Bâtiment du musée, bâtiment administratif et dépôt de voirie	66 632 600
Crédit II Aménagements des trottoirs	683 700
Crédit III Aménagements extérieurs	1 842 500
Crédit IV Ameublement et muséographie	<u>3 841 200</u>
Total des crédits demandés	73 000 000

Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux du mois d'août 1999 et ne prévoient aucune variation. Par contre, contrairement à la règle habituelle, ils n'ont pas été calculés sur la base d'un devis général à ±10% (SIA 102, art. 4.2.5), mais sur la base d'une estimation à ± 25% (SIA 102, art. 4.14).

³ Dans ce cas, du fait que les crédits d'études sont déduits du crédit I, le calcul effectif des intérêts intercalaires se fonde sur la date de la première dépense jusqu'à la mise en exploitation des aménagements extérieurs, soit 12 mois.

⁴ Dans ce cas, du fait que les crédits d'études sont déduits du crédit I, le calcul effectif des intérêts intercalaires se fonde sur la date de la première dépense jusqu'à la mise en exploitation des aménagements extérieurs, soit 24 mois.

Dès que le projet sera voté, les études se poursuivront. Un devis général, qui respectera le crédit, sera établi.

Selon les règles Ville de Genève, le crédit voté sera indexé à l'indice genevois des prix à la construction de logements (calculé au 1^{er} avril de chaque année) et les variations de prix sur la main-d'œuvre et les matériaux seront acceptées selon les conditions générales du contrat d'entreprise de la Ville de Genève.

Prix du m³ SIA

Le volume construit est de 67 700 m³, ce qui donne un rapport de 754 francs le m³ SIA. Le prix au m³ SIA tient compte du volume du bâtiment, calculé selon la norme SIA 116, rapporté au total du chapitre CFC 2.

Financement

Le financement de la construction du nouveau musée (y compris le bâtiment administratif et le dépôt de voirie), des aménagements de trottoirs, des aménagement extérieurs, de l'ameublement et de la muséographie du musée est prévu dans le plan financier quadriennal d'investissement (PFQ) 2001-2004, en relation avec le budget financier quadriennal de fonctionnement (BFQ).

Il faut rappeler que dans le musée projeté, trois nouveaux espaces seront mis en location: la boutique, la brasserie ethnographique et les locaux pour le département d'anthropologie de l'Université. Ces trois loyers sont comptabilisés comme produits, dans le budget prévisionnel d'exploitation, estimé à 1,35 million par an, soit une augmentation de 1,2 million par an par rapport au musée actuel.

En outre, la construction du nouveau Musée d'ethnographie à la rue Charles-Sturm libérera l'ancienne école du boulevard Carl-Vogt. Ainsi, ce bâtiment pourra être réutilisé comme demi-groupe scolaire dans le quartier de la Jonction où les prévisions montrent qu'il faudra bientôt augmenter la capacité d'accueil des élèves. Cela représente une économie évaluée à 7 millions dans la perspective de la réalisation du futur complexe scolaire.

Par ailleurs, il a été constitué en 1998 la Fondation pour un nouveau Musée d'ethnographie à la rue Charles-Sturm dont le but est de réunir des fonds supplémentaires auprès d'autres partenaires publics et privés. Selon les résultats obtenus, il sera alors possible d'améliorer la variante retenue et d'obtenir une infrastructure culturelle offrant des prestations encore meilleures et plus attractives.

Autorisation de construire

Ce projet fera l'objet d'une requête en autorisation de construire qui sera déposée cinq mois après le vote du crédit.

Délais

Après le vote du crédit et passé le délai référendaire, les études reprendront afin de préparer la requête en autorisation de construire et le devis général.

La procédure de changement de zone sera relancée devant le Grand Conseil.

Il est prévu d'obtenir l'autorisation de construire huit mois après le vote du crédit. Ensuite se dérouleront les étapes de la préparation du dossier d'exécution et de la mise en soumission.

Le chantier devrait pouvoir s'ouvrir un an après le vote du crédit et durer quatre ans.

Ces délais pourront être respectés pour autant, bien entendu, que la variante présentée par le Conseil administratif soit retenue.

Régime foncier

Dans sa séance du 2 décembre 1998, votre Conseil a préavisé favorablement le projet de loi modifiant les limites des zones de construction sur le territoire de la Ville de Genève, section Cité (création d'une zone à bâtir 2 destinée à de l'équipement public (Musée d'ethnographie) et extension du périmètre de protection de la Vieille-Ville et du secteur sud des anciennes fortifications), et a approuvé les échanges fonciers entre domaine public et domaine privé Ville de Genève liés à l'implantation du nouveau Musée d'ethnographie. Ce dossier a été adressé par le Conseil d'Etat au Grand Conseil (PL 7994). Il a été traité par la commission d'aménagement du Grand Conseil en septembre 1999 et a fait l'objet de deux rapports (PL 7994 A et B). Par lettre du 22 septembre 1999, le Conseil administratif a demandé de reporter l'examen des rapports par le Grand Conseil.

Budget prévisionnel d'exploitation du nouveau Musée d'ethnographie

(Voir le détail dans le tableau en annexe)

<i>Budget annuel d'exploitation</i>	<i>1999</i>	<i>2005</i>	<i>Augmentation</i>
		<i>version normale</i>	
charges	4 262 408	7 159 860	2 897 452
produits	113 040	1 356 580	1 243 540
fonctionnement net	4 149 368	5 803 280	1 653 912

Les frais de fonctionnement nets supplémentaires représentent donc 1 653 912 francs.

Charges financières des investissements*Crédit I: musée*

Charge financière annuelle sur 70 920 600 francs comprenant les intérêts au taux de 4,75% et l'amortissement au moyen de 50 annuités	3 735 736
---	-----------

Crédit II: trottoirs

Charge financière annuelle sur 983 700 francs comprenant les intérêts au taux de 4,75% et l'amortissement au moyen de 20 annuités	77 270
--	--------

Crédit III: aménagements extérieurs

Charge financière annuelle sur 1 842 500 francs comprenant les intérêts au taux de 4,75% et l'amortissement au moyen de 30 annuités	116 464
--	---------

Crédit IV: ameublement et muséographie

Charge financière annuelle sur 3 841 200 francs comprenant les intérêts au taux de 4,75% et l'amortissement au moyen de 10 annuités	<u>491 432</u>
--	----------------

Total annuel (augmentation du fonctionnement et charges financières)	6 821 930
	<u>- 747 116</u>
	6 074 814

Prévision des dépenses pendant la durée de l'opération

Gestion financière - Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le Service d'architecture est gestionnaire des crédits I, III et IV (pour ce dernier crédit, en collaboration avec le département des affaires culturelles).

Le Service études et constructions est gestionnaire du crédit II.

Le Musée d'ethnographie est bénéficiaire des crédits I et IV.

Le Service entretien du domaine public est bénéficiaire du crédit II et, avec le Service des espaces verts et de l'environnement, du crédit III.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJETS D'ARRÊTÉS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

PROJET D'ARRÊTÉ I

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 66 632 600 francs destiné à la construction d'un Musée d'ethnographie, comprenant un bâtiment administratif et un dépôt de voirie, situé à la rue Charles-Sturm, sur les parcelles 4067, 7159, feuille 3, 7172, feuille 5, 4146, 7182, 7183, feuille 7, 4362, 4364, 7234, 7235, feuille 13, section Cité, et 2339, 3028, feuille 27, 3047, 3049, 3051, feuille 33, section Eaux-Vives du cadastre de la Ville de Genève.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 66 632 6000 francs.

Art. 3. – Un montant de 615 400 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds municipal d'art contemporain institué par l'arrêté du Conseil municipal du 10 février 1950.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 4 288 000 francs des crédits d'études votés les 18.10.1983, 24.05.1988 et 10.03.1998, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 50 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2006 à 2055.

PROJET D'ARRÊTÉ II

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 683 700 francs destiné à l'aménagement des trottoirs situés rue Ferdinand-Hodler, boulevard des Tranchées, rue Charles-Sturm et boulevard Helvétique.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 683 700 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 300 000 francs du crédit d'étude voté le 11.02.1998, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2003 à 2022.

PROJET D'ARRÊTÉ III

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 842 500 francs destiné aux aménagements extérieurs situés sur la place Emile-Guyénot, sur le mail arboré de la rue Charles-Sturm, ainsi que l'aménagement de la passerelle piétonne entre la rue Charles-Sturm et la promenade de l'Observatoire.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 842 500 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2006 à 2035.

PROJET D'ARRÊTÉ IV

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 841 200 francs destiné à l'ameublement et à la muséographie du Musée d'ethnographie, du bâtiment administratif et du dépôt de voirie à la rue Charles-Sturm.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 841 200 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 15 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2007 à 2021.

Annexes:

- Plan de situation et plans principaux du musée
- Budget prévisionnel d'exploitation du nouveau musée en 2005
- Cassette vidéo de présentation du nouveau musée

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Le Conseil administratif, avec la présente proposition, vous invite à aborder en réalité l'avant-dernière étape concernant la construction du nouveau Musée d'ethnographie. Nous savons, grâce aux informations livrées par la presse d'aujourd'hui mais aussi à la lecture des motions préjudicielles qui ont été déposées, que vous allez délibérer longuement sur cet objet.

Le Conseil administratif souhaiterait maintenant, par mon intermédiaire et celui de M. Ferrazino, vous présenter rapidement la proposition N° 40 de telle façon que cette séance du Conseil municipal se termine avec cet exposé, quitte à organiser ensuite les débats de telle manière que vous puissiez délibérer.

Vous savez bien, Mesdames et Messieurs, que le Musée d'ethnographie, créé à Genève en 1901, c'est-à-dire il y a de cela à peu près un siècle, et installé à la villa Plantamour, au parc Mon-Repos, a ensuite été transféré en 1914 dans les locaux situés au boulevard Carl-Vogt. La problématique concernant le Musée d'ethnographie consiste à lui trouver de nouveaux locaux, non seulement pour mettre en valeur les collections, mais aussi pour réaliser un nouveau musée d'ethnographie en créant un forum interculturel et un véritable laboratoire scientifique vivant, pourvus d'installations et de locaux permettant d'organiser de nombreuses rencontres.

Mesdames et Messieurs, ce projet vous a été présenté à de nombreuses reprises et vous avez déjà voté une somme de 4 millions de francs constituant un crédit d'étude. Nous sommes donc parvenus à la dernière étape, à la dernière ligne droite en quelque sorte, et j'espère que ce sera la prochaine séance plénière d'avril, devant laquelle vous reviendrez après le travail des commissions, qui permettra de lancer quand même les opérations pour la construction du musée.

Sachez que la stratégie du Conseil administratif dans la présentation de cette proposition englobe trois objectifs: premièrement, le Conseil administratif a désiré être uni face au Conseil municipal. Le deuxième objectif consistait à présenter un projet à la dimension des finances municipales. Je vous rappelle que, pour l'instant, malgré le fait que le Conseil administratif délibère avec le Conseil d'Etat au sujet de la redistribution des compétences, la Ville de Genève va encore assumer ses charges culturelles pendant au moins une bonne décennie; le changement ne va pas se faire du jour au lendemain. Certaines compétences vont peut-être être échangées entre la Ville et l'Etat, mais, à l'heure où nous commençons ces discussions et dans la mesure où nous n'avons pas encore terminé les délibérations, il semble que la culture resterait quand même principalement en Ville de Genève. Je vous indique simplement une tendance. Le troisième objectif, Mesdames et Messieurs, était de respecter l'intégralité du programme prévu à l'origine pour la réalisation du nouveau Musée d'ethnographie.

Le Conseil administratif s'est évidemment posé le problème de la communication: comment, en restant à notre juste place, c'est-à-dire en étant acteurs dans cette affaire, se faire une idée précise quant à la réalisation de ce nouveau Musée d'ethnographie à la place Sturm et comment pouvoir décider en toute connaissance de cause? Je rappellerai que vous pouvez obtenir certains renseignements en consultant le *Mémorial*, puisque ce débat dure depuis huit ans. Mis à part le *Mémorial*, et pour ne pas forcément suivre l'ordre chronologique, les médias ont produit de nombreux articles à ce sujet: le dernier numéro de *Totem*, qui vient de paraître, est uniquement consacré à ce musée. Vous avez pour votre information un site Internet de la Ville de Genève qui présente également ce projet et, bien sûr, la présente proposition que nous vous soumettons maintenant. A cette occasion, j'aimerais rappeler que nous avons également réalisé une exposition au Musée Rath, laquelle vous explique dans le détail pourquoi nous avons besoin de ce nouveau musée. Toutes les indications, toutes les informations, tout ce dont vous avez besoin pour comprendre ce dossier se trouve actuellement au Musée Rath. Je vous signale d'ailleurs, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que l'huissier du Musée Rath tient à votre disposition un catalogue grâce auquel vous serez en mesure de bien suivre ce que cette exposition veut vous montrer. Ce catalogue vous donnera non seulement des informations scientifiques de haut niveau, mais vous permettra peut-être de mieux apprécier le nouveau concept du Musée d'ethnographie, puisqu'il y a eu quelques remarques à ce sujet. Vous avez donc à disposition toutes les explications nécessaires.

Je reviens maintenant à la proposition N° 40. Nous avons essayé d'y inclure de manière synthétique tous les débats et toutes les délibérations autour de ce sujet, tout le travail des services qui ont œuvré à ce projet. Je pense en particulier aux services du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, sous la responsabilité de M. Christian Ferrazino, et bien sûr aussi aux services de mon département: le Musée d'ethnographie surtout, mais également la direction du département qui a énormément travaillé pour vous présenter une proposition lisible, exposant avec simplicité les impacts et les enjeux du nouveau musée.

Ceux-ci concernent bien sûr tout d'abord l'implantation du musée sur une parcelle de la Ville de Genève, la place Sturm. Il s'agit donc en premier lieu d'un enjeu de caractère urbanistique mais également architectural, puisque c'est par le biais d'un concours international que nous a été proposé le projet de réalisation actuel.

L'enjeu est d'ordre culturel – nous l'avons déjà dit pendant de nombreuses années – mais aussi touristique, puisque nous créons à Genève, dans un certain quartier et à un moment donné, une promenade des musées. Celle-ci suit un trajet reliant le Musée de l'horlogerie au Musée Rath et s'attache à mettre en valeur tous les musées privés qui existent sur ce parcours.

Quant à l'enjeu économique, je dirai que ce projet est assez important, même très important, au niveau de la construction. Il va donc amener son tribut pendant quelques années à l'économie de Genève, ne serait-ce que par les constructions qui vont être réalisées et par les corps de métier qui vont s'attacher à réaliser ce projet.

Pour finir, j'aimerais souligner un point qui n'a peut-être pas assez souvent été mis en valeur: ce projet a un impact et un enjeu sur le plan de la cohésion sociale. Genève accueille une population étrangère où 150 cultures sont représentées, et au moins 50% de la population de la ville est d'une culture différente de la nôtre. A ce niveau donc, le nouveau musée va jouer un rôle tout à fait particulier.

Maintenant, pour ne pas allonger cette présentation puisqu'elle est contenue dans la proposition N° 40, j'aimerais rappeler que le concept du nouveau musée est basé sur une muséographie particulière, adaptée au projet architectural, avec un étage pour les expositions de 218 mètres de long et comptant huit salles coffrées et une salle polyvalente qui permettra d'accueillir des spectacles de danse, de musique, mais aussi des conférences. Le bâtiment émergent abritera une médiathèque extrêmement importante, vu l'ampleur que va prendre l'anthropologie visuelle et par rapport aussi aux collections dont nous disposons. Nous possédons en effet plus de 100 000 échantillons d'objets visuels que nous devons mettre en valeur. Je rappellerai qu'il y aura aussi une «brasserie» ethnographique, ainsi que des dépôts et des services suffisants pour entretenir nos collections. Voilà pour ce qui est de la muséographie.

L'enjeu socioculturel se situe par rapport à la dimension de l'interculturalité et également à l'accueil du public dans ce musée, que nous voulons chaleureux. Cette conception de musée respecte aussi certaines normes dans le domaine environnemental, aussi bien au niveau énergétique que pour l'utilisation et la récupération des fluides. A cela s'ajoute l'aspect de la méthodologie scientifique, puisque nous accueillerons dans le bâtiment émergent le département d'anthropologie. Enfin, nous souhaitons que ce lieu ait un caractère ludique et que nous puissions y organiser non seulement des rencontres interculturelles, mais aussi des fêtes, comme vous aviez eu l'occasion de le découvrir en 1995 lors de la Fête de la diversité.

Voilà, Mesdames et Messieurs, la présentation de ce musée que, pour ma part, je voulais vous proposer. Je vous rappelle nous allons délibérer sur des questions de stratégie. Nous en avons adopté une au Conseil municipal, chaque parti et chaque groupe a la sienne; une majorité se dessinera, je l'espère, en faveur du renvoi de cette proposition en commission des travaux.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je remercie M. Alain Vaissade d'avoir mis en avant les différents points forts de ce projet quant au concept qui le sous-tend.

Pour ma part, je ne remonterai pas à 1901 mais à 1999, c'est-à-dire à l'année passée et plus précisément à la période des dernières élections qui ont abouti à la formation de ce parlement et de ce gouvernement. Vous vous en souviendrez peut-être, même si la mémoire fait parfois défaut dans ce genre de situations, tous les partis criaient *urbi et orbi* qu'ils ne voteraient pas pour le Musée d'ethnographie un projet supérieur à 40 millions de francs. Il est vrai que tout le monde était persuadé, à cette époque, qu'un projet de musée pouvait être réalisé à ce coût. Pour ma part, quand je suis arrivé au département de l'aménagement, des constructions et de la voirie et que j'ai découvert un projet en voie de finalisation, j'ai été effaré de constater que le coût n'en était ni de 40 millions de francs, ni de 60 millions de francs et pas davantage de 80 millions de francs, puisqu'il s'élevait à 100 millions de francs!

Face à cette situation, il était de notre responsabilité d'examiner toutes les possibilités pouvant nous permettre de réduire le coût très important de ce projet tout en préservant à la fois les différents éléments du programme établi et, bien évidemment, le concept architectural qui avait été primé par un jury dans le cadre du concours évoqué tout à l'heure. En accord avec le Conseil administratif, nous avons tout entrepris précisément pour réduire ce coût. Je tiens à saluer les architectes mandatés par la Ville, dont certains sont à la tribune du public ce soir, qui ont joué le jeu et n'ont pas ménagé leurs efforts pour y parvenir.

Nous avons donc réduit la largeur du bâtiment d'environ 3 m, comme vous avez pu le constater en examinant cette proposition: ce bâtiment est passé de 19,6 m à 16,20 m de large. Nous avons également réduit la hauteur des salles d'exposition, non pas de 4 m, comme une certaine conseillère municipale l'a déclaré dans un journal d'aujourd'hui, mais en les faisant passer de 7 m à 5,50 m. Avec ces différentes réductions globales de volume sur toute la longueur du bâtiment, nous arrivons bien entendu à de substantielles réductions du coût de sa construction tout en préservant, je le répète, les principaux éléments qui constituaient des concepts fondamentaux lors du concours. Nous avons également cherché à réaliser des économies à l'intérieur du bâtiment sur les installations techniques et électriques, ainsi que sur les aménagements intérieurs et les matériaux choisis, notamment pour les caissons auxquels il a été fait allusion tout à l'heure.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je dirais qu'il est de notre devoir, à nous, Conseil administratif, de prendre en compte ces soucis de réduction du prix et de vous présenter des propositions répondant à cet objectif. Cependant, il appartient bien évidemment au Conseil municipal de décider quel projet il entend soutenir. Pour notre part, nous avons fait notre travail; il est parfaitement

loisible au Conseil municipal soit d'accepter la proposition dont il est saisi aujourd'hui, soit au contraire de revenir, comme certains semblent le souhaiter, à la proposition initiale qui avoisine les 100 millions de francs. D'autres pourraient encore émettre des idées nouvelles et dire: «On pourrait certainement étudier encore une autre solution.» Tout est possible! Mais il faut assumer vos responsabilités!

Nous avons pour notre part assumé les nôtres, et je vous dirai que je ne suis pour ma part pas dupe d'un certain travail de sape que certains pourraient mener dans le cadre de ce projet. Et il est vrai qu'à trop vouloir charger le bateau, peut-être certains ont-ils l'espoir de le faire couler. En tout cas, soyons raisonnables! Dans cette enceinte, et depuis des années, il n'y a pas eu de mots assez durs du côté de la gauche pour critiquer – et de façon parfois légitime – des projets de réhabilitation des immeubles anciens de la Ville de Genève, voire des projets de construction, avec l'argument que les coûts de ces projets étaient faramineux et qu'il fallait tout faire pour les réduire. Je suis d'accord avec cette analyse, mais je m'étonne, ayant vu passer tout à l'heure une proposition de motion préjudicielle, que ces mêmes personnes nous disent aujourd'hui: «Mais voyons! Si on peut faire un projet à 73 millions de francs, pourquoi ne pas en faire un à 100 millions de francs?»

Du côté de la droite, que cela soit aux chambres fédérales ou au Grand Conseil – j'ai l'occasion également de participer assez souvent aux séances de ce dernier – on nous dit régulièrement: «Il faut faire des économies. D'ailleurs, nous voulons réduire les impôts.» La droite a lancé une initiative – l'initiative libérale «Réduisons les impôts» – pour y parvenir, et elle donne des explications qui nous permettent de penser que ces réductions fiscales ne devraient pas poser de problèmes de fonctionnement, puisque, précisément, elle s'évertue à tenter d'obtenir, en tout cas, au niveau du discours, des économies partout où cela est possible.

Pour ma part, je dirai qu'il ne s'agit pas de paroles mais d'actes. Nous avons démontré qu'il ne nous appartenait pas uniquement de critiquer des projets pharaoniques, dispendieux, des projets de prestige mais ne se justifiant pas en tant que tels, et qu'il était parfaitement possible de réaliser des projets de qualité visant à atteindre les buts que nous nous sommes fixés, mais à des coûts moindres que ceux qui avaient été arrêtés. Voilà le travail que nous avons fait, je souligne donc encore une fois que, du côté du Conseil administratif, nous avons mené à bien la tâche qui nous incombait. Il vous appartiendra ce soir de trancher parmi ces différentes propositions, mais chacun devra prendre ses responsabilités en sachant que le choix qui sera arrêté ne sera pas innocent, car il pourrait bien évidemment susciter d'autres réactions. Nous verrons, dans le cadre de ces débats, qui sont ceux qui soutiennent véritablement ce projet et souhaitent qu'il voie enfin le jour.

La présidente. Le débat reprendra donc à la séance de 20 h 30. Mais nous sommes saisis de trois motions préjudicielles dont certaines se recoupent. Je vous fais donc la proposition suivante: les chefs de groupe et les motionnaires se retrouveront à 20 h 30, à la salle Nicolas-Bogueret, pour essayer de trouver peut-être un consensus sur leurs motions préjudicielles. Cela signifie que la séance plénière reprendra à 20 h 45. Elle sera présidée par le premier vice-président, M. Bernard Paillard. Je vous prierais d'excuser mon absence pour ce soir.

M. Pierre Losio (Ve). Merci, Madame la présidente. Vous avez fait état de trois motions préjudicielles, mais nous ne sommes en possession que de deux et n'avons pas connaissance de la troisième.

La présidente. Nous allons faire le nécessaire pour qu'elle soit distribuée, Monsieur Losio.

13. Pétitions.

La présidente. Nous avons reçu la pétition suivante:

- P-20, de l'Association des parents d'élèves des écoles de Cayla et des Jardins du Rhône: «L'école des Ouches demain!»

Cette pétition sera renvoyée à la commission des travaux, conformément à ce qui a été décidé tout à l'heure lors du débat sur les propositions N^{os} 37 et 38.

14. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

15. Interpellations.

Néant.

16. Questions.

Néant.

Séance levée à 19 h 05.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3754
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3756
3. Présentation de la liste des jurés des tribunaux pour l'année 2001	3760
4. Prestation de serment de M ^{me} Eustacia Cortorreal, remplaçant M. Tristan Cerf, conseiller municipal démissionnaire	3760
5. Clause d'urgence sur l'interpellation de M ^{me} Catherine Hämmerli-Lang: «Maison du Bout-du-Monde: où en est-on?» (I-21).....	3761
6. Interpellation de M ^{me} Catherine Hämmerli-Lang: «Maison du Bout-du-Monde: où en est-on?» (I-21)	3763
7.a) Clause d'urgence sur la motion de MM. Michel Ducret, Jean-Marc Froidevaux, Sami Kanaan, Alain Marquet, Jacques Mino, Robert Pattaroni et François Sottas: «Genève au secours des refusés d'Emmen et d'ailleurs» (M-76).....	3772
7.b) Clause d'urgence sur la résolution de M. Jean-Marc Froidevaux: «Naturalisation suisse, procédure d'accueil plutôt que prétexte à scandale» (R-16)	3772
8. Clause d'urgence sur la résolution de M. Guy Dossan, M ^{me} Michèle Ducret, MM. Michel Ducret, Alain Fischer, M ^{me} Catherine Hämmerli-Lang, MM. Bernard Lescaze, Pierre Maudet et René Winet: «Guerre du feu: pour enterrer la hache, il faut être deux» (R-17)	3775
9. Clause d'urgence sur la résolution de M. Guy Dossan, M ^{me} Liliane Johner, M. Sami Kanaan, M ^{me} Michèle Künzler, MM. Jacques Mino, Jean-Pierre Oberholzer et Robert Pattaroni: «Contre l'aménagement de lieux d'hébergement collectifs fermés et centraux pour étrangers» (R-18)	3778
10.a) Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 3 619 900 francs destiné à des travaux de réfection et de rénovation dans diverses écoles enfantines et primaires de la Ville de Genève (PR-37).....	3779

10.b) Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 276 400 francs destiné aux travaux de remise en état de trois pavillons scolaires à Cayla, sur la parcelle 3675, feuille 41, section Petit-Saconnex de la Ville de Genève (PR-38)	3791
11. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire d'un montant de 900 000 francs destiné au renouvellement de certains véhicules et engins spécifiques de l'administration municipale hors SIS et Voirie (PR-39)	3801
12. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture de quatre crédits pour un total de 73 000 000 de francs, soit:	
– un crédit de 66 632 600 francs destiné à la construction d'un Musée d'ethnographie, comprenant un bâtiment administratif et un dépôt de voirie, situé à la rue Charles-Sturm, sur les parcelles 4067, 7159, feuille 3, 7172, feuille 5, 4146, 7182, 7183, feuille 7, 4362, 4364, 7234, 7235, feuille 13, section Cité, et 2339, 3028, feuille 27, 3047, 3049, 3051, feuille 33, section Eaux-Vives du cadastre de la Ville de Genève;	
– un crédit de 683 700 francs destiné à l'aménagement des trottoirs situés rue Ferdinand-Hodler, boulevard des Tranchées, rue Charles-Sturm et boulevard Helvétique;	
– un crédit de 1 842 500 francs destiné aux aménagements extérieurs situés sur la place Emile-Guyénot et sur le mail arboré de la rue Charles-Sturm, ainsi qu'à la construction de la passerelle piétonne entre la rue Charles-Sturm et la promenade de l'Observatoire;	
– un crédit de 3 841 200 francs destiné à l'ameublement et à la muséographie du Musée d'ethnographie, du bâtiment administratif et du dépôt de voirie à la rue Charles-Sturm (PR-40)	3809
13. Pétitions	3854
14. Propositions des conseillers municipaux	3854
15. Interpellations	3854
16. Questions	3855